

RAPPORT ANNUEL 2025





“

En restant à l'écoute directe des besoins des Caisses régionales, y compris sur des segments de niche, nous réaffirmons notre utilité : être un assureur engagé, expert et résolument tourné vers l'avenir.

”

Luc JEANNEAU

“

En élargissant ainsi notre périmètre et en restant ouverts à des opportunités externes pour mutualiser nos bases de coûts, nous renforçons notre agilité et notre compétitivité.

”

Sylvain FAUCHARD



Luc JEANNEAU
Président du Groupe CAMCA

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année qui s'achève a été marquée par une ambition claire, que nous poursuivrons en 2026 : accélérer la transformation de CAMCA pour renforcer notre agilité et notre pertinence.

En effet, en tant qu'assureur interne du groupe Crédit Agricole, notre mission ne se limite pas à la gestion de contrats ; elle réside dans notre capacité à apporter une valeur ajoutée distinctive aux Caisses régionales et à leurs clients.

Innover, tout en garantissant une conformité rigoureuse, est le défi que nous relevons quotidiennement. Avec le Conseil d'Administration et le comité de direction, nous suivons une stratégie volontariste pour préparer CAMCA aux ruptures de notre secteur : concurrence accrue, évolutions réglementaires et révolution numérique.

Sur ce dernier point, si l'intelligence artificielle transforme nos métiers, elle ne remplacera jamais la proximité et l'expertise personnalisée. Au contraire, elle nous impose de monter en compétences. L'humain reste le seul garant de la relation de confiance et le dernier rempart pour détecter les limites de la technologie.

C'est pourquoi nous investissons fortement dans la formation et l'accompagnement de nos équipes, afin d'offrir à chacun des perspectives professionnelles stimulantes au sein d'une organisation apprenante.

Avec son approche sur mesure, CAMCA allie réactivité et haute technicité, notamment sur des enjeux cruciaux comme la cybersécurité. À dire vrai, nous ne sommes pas de simples gestionnaires : nous sommes aussi des vigies. Notre rôle est d'observer l'environnement, de décrypter la concurrence et d'anticiper les risques émergents, même ceux non encore identifiés.

En restant à l'écoute directe des besoins des Caisses régionales, y compris sur des segments de niche, nous réaffirons notre utilité : être un assureur engagé, expert et résolument tourné vers l'avenir.





Sylvain FAUCHARD
Directeur Général du Groupe CAMCA

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Avec un chiffre d'affaires consolidé en hausse de plus de 20 % en 2025, CAMCA confirme la force et la résilience de son modèle.

Le fort rebond de notre pilier d'activité historique, la caution habitat, trouve sa source dans le redressement de la production immobilière, couplé à une augmentation très substantielle de notre taux d'adossement. Avec désormais 192 milliards d'euros d'encours garantis, CAMCA est un acteur majeur grâce à une offre répondant avec précision aux besoins des distributeurs et des clients finaux.

De même, avec un stock de plus de 22 millions de contrats en inclusion des cartes bancaires, en croissance, et environ 20 millions de contrats parabancaires, nous garantissons de nombreux risques dont nos clients souhaitent se prémunir. Parallèlement, la progression à deux chiffres sur l'essentiel de nos produits est une satisfaction majeure et la garantie d'un développement continu pour les prochains exercices.

La réussite de CAMCA repose sur un équilibre fondamental : la satisfaction de nos clients et l'engagement de nos collaborateurs. Avec un IRC de 40 et un IER de 81 de haut niveau et témoignant de notre capacité à délivrer une expertise de haute qualité dans un environnement de travail stimulant, nous disposons d'un tremplin solide pour poursuivre cette croissance.

Notre développement maîtrisé, associé à une gestion rigoureuse, gage d'une solidité maintenue, nous a d'ailleurs permis d'absorber une sinistralité atypique cette année, tout en maintenant un résultat net très honorable.

Notre ambition est désormais d'accompagner plus encore les Caisses régionales dans leur développement en explorant de nouveaux gisements de valeur. Nous investissons avec elles des champs sociétaux majeurs tels que la transition énergétique, la mobilité, le couple santé/territoires ou encore l'immobilier en intégrant davantage la chaîne de valeur.

En élargissant ainsi notre périmètre et en restant ouverts à des opportunités externes pour mutualiser nos bases de coûts, nous renforçons notre agilité et notre compétitivité.



LE GROUPE CAMCA

LE GROUPE CAMCA EST COMPOSÉ DE :



NOS DOMAINES D'EXCELLENCE

GARANTIES FINANCIÈRES

- Cautionnement habitat
- Marchés des professionnels
- Professions réglementées

PARABANCAIRE ET AFFINITAIRE

- Banque au quotidien
- Moyens de paiement
- Grands clients du Groupe

- Globale de Banque
- Multirisque Immeuble
- RC professionnelle
- Cyber risques
- Prévention des risques

RISQUES OPÉRATIONNELS

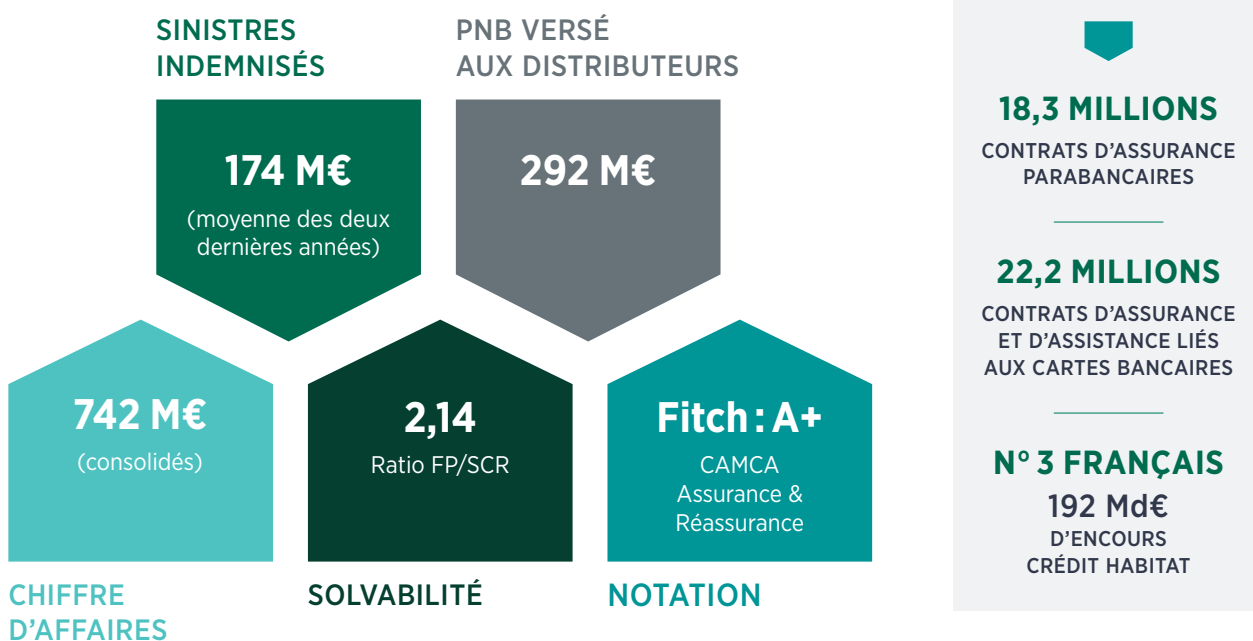


- Artisans
- Entreprises
- Crédit-bail Immobilier
- Garantie Revente

ASSURANCES IMMOBILIER ET CONSTRUCTION

LE GROUPE CAMCA

LES CHIFFRES CLÉS 2025



LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS ET DE NOS COLLABORATEURS AU CŒUR DE NOS ACTIONS



NOTRE PROJET D'ENTREPRISE ENSEMBLE VERS L'AVENIR (EVA)

Notre projet d'entreprise EVA, Ensemble Vers l'Avenir, s'inscrit dans une dynamique de développement sécurisé et responsable. Ancré dans le projet de groupe Crédit Agricole, il concrétise notre raison d'être :

« AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ »



LES ACTIONS MENÉES PAR CAMCA POUR L'ANNÉE 2025 SE SONT DÉCLINÉES AINSI :

PROJET CLIENT : EXCELLENCE RELATIONNELLE AU CŒUR DE NOS SERVICES

Animés par la loyauté et l'utilité client, nous poursuivons le développement de nos activités de manière sécurisée et responsable :

- **Accompagner les Caisses régionales sur les risques opérationnels**, notamment en matière de mobilités douces, ENR, et sur les nouveaux métiers en lien avec les conseils en transition énergétique.
- **Accompagner les foncières des Caisses régionales dans la couverture de leurs investissements.**
- **Développer le taux d'adossement annuel des Caisses régionales sur l'offre CAMCA Caution Habitat.**
- **Poursuivre les travaux pour renforcer l'usage de nos offres parabancaires** et accompagner les Caisses régionales dans la commercialisation des offres nationales en adéquation avec les besoins des clients.
- **Poursuivre le partenariat avec les commerçants du territoire**, notamment les ruralistes, avec 4 500 cautions qui ont été accordées aux commerçants de proximité sur les métiers presse, tabac, jeux (FDJ/PMU) et épicerie.
- **Accompagner les nouveaux métiers**, dans leur développement sur les panneaux photovoltaïques d'une part et l'intégration de la franchise Petit-fils d'autre part.
- **Accélérer le développement des offres CAMCA Immo Pro et Asso** ainsi que la généralisation des offres CAMCA Logement social et CAMCA Installation Agri.
- **Ouvrir les offres Protection BTP Artisans et Protection BTP Entreprises à de nouvelles activités.**

PROJET SOCIÉTAL : POURSUITE DE NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE L'UTILITÉ AUX TERRITOIRES

Le déploiement de la feuille de route Durabilité s'est poursuivi en 2025 autour de cinq thématiques :

- **Gouverner et piloter** : suivi régulier du déploiement de la feuille de route en comité de direction, réunion trimestrielle, lors d'un comité dédié, de quinze référents Durabilité représentant l'ensemble des directions et entités du Groupe CAMCA.
- **Intégrer la durabilité dans les pratiques** : via l'intégration des critères ESG dans nos politiques d'achat, de souscription, de rémunération et le programme de réassurance et le déploiement pour notre portefeuille de placement de la trajectoire NET Zéro Amundi et les limites ESG.
- **Suivre le projet décarbonation CAMCA** : mise à jour annuelle du bilan carbone, mise en place et suivi des plans d'actions définis dans le cadre de trajectoire de décarbonation à 2030, en ligne avec les objectifs du groupe Crédit Agricole SA.
- **Piloter les risques et intégrer la communication sociale responsable directive (CSRD)** : contribution au rapport de Durabilité CSRD du groupe Crédit Agricole et suivi régulier des risques environnementaux.
- **Communiquer et former** : communication interne mensuelle, acculturation, participation aux temps d'échange organisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

PROJET HUMAIN : ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES DANS UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILISATION ET DE SENS DE L'ENGAGEMENT

Afin de valoriser les compétences de nos collaborateurs et de nos managers, et de favoriser les opportunités de carrière, nous avons mis en place des actions concrètes visant à :

- **Capitaliser sur la puissance du groupe Crédit Agricole** : encourager l'ouverture au Groupe et les mobilités intra Groupe.
- **Proposer un dispositif de formation ambitieux** :
 - Accompagner la progression des collaborateurs dans le développement de leurs compétences.
 - Accélérer la transformation managériale en offrant des parcours de formation pour les nouveaux managers, ainsi que des formations avancées pour les managers experts.
- **Contribuer au plan jeunesse du Groupe** : renouveler notre engagement auprès des jeunes en facilitant l'accès à l'emploi tout en promouvant l'égalité des chances.
- **Renforcer notre collectif** : améliorer notre performance individuelle et collective dans le respect de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

Président

Monsieur Luc JEANNEAU	Président de la CRCAM Atlantique Vendée
------------------------------	---

Vice-Président

Monsieur Jean-Yves REMILLET	Président de la CRCAM Champagne-Bourgogne
------------------------------------	---

Administrateurs

Monsieur Michel GANZIN	Directeur Général de la CRCAM Île-de-France
Monsieur Frédéric BARAUT	Directeur Général de la CRCAM Centre France
Madame Christine GANDON	Présidente de la CRCAM Nord-Est
Monsieur Samuel FRUGIER	Directeur Général de la CRCAM Guadeloupe
Monsieur Laurent CAZELLES	Directeur Général de la CRCAM Lorraine
Monsieur Benoît FAYOL	Président de la CRCAM Charente Périgord
Madame Karine BOURGUIGNON	Directrice Générale de la CRCAM Normandie-Seine
Monsieur Christophe CHAVOT	Président de la CRCAM Loire Haute-Loire
Monsieur Etienne ROYOL	Directeur des Relations avec les Caisses régionales Crédit Agricole SA.
Monsieur Laurent ALLOPPÉ-CABART	Représentant des salariés CAMCA

Invité permanent

Monsieur Arnaud ANDRÉ	Directeur Général adjoint de la FNCA
------------------------------	--------------------------------------

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Luc JEANNEAU	Président de la CRCAM Atlantique Vendée
------------------------------	---

Vice-Président

Monsieur Jean-Yves REMILLET	Président de la CRCAM Champagne-Bourgogne
------------------------------------	---

Membres

Monsieur Michel GANZIN	Directeur Général de la CRCAM Île-de-France
Monsieur Frédéric BARAUT	Directeur Général de la CRCAM Centre France

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Président

Madame Christine GANDON	Présidente de la CRCAM Nord-Est
--------------------------------	---------------------------------

Membres

Monsieur Samuel FRUGIER	Directeur Général de la CRCAM Guadeloupe
Monsieur Laurent CAZELLES	Directeur Général de la CRCAM Lorraine

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX EN FONCTION DURANT L'EXERCICE 2025

Identité administrateurs	Autres sociétés dans lesquelles les administrateurs et membres de la Direction générale de la CAMCA exercent des fonctions de gestion, d'administration et de direction
Luc JEANNEAU	<p>Président : CRCAM Atlantique Vendée, CAMCA Mutuelle, Bureau du Conseil d'Administration CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, Association « Initiative Sociétaires Atlantique Vendée », Association des Saveurs de l'île de Noirmoutier</p> <p>Vice-Président : Association des Présidents des Caisses régionales</p> <p>Administrateur : CRCAM Atlantique Vendée, CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, ADICAM, SAS La Boétie, CACIB, SACAM Participations, Caisse Locale de Crédit Agricole de Noirmoutier</p> <p>Membre : Bureau du Conseil d'Administration CAMCA Mutuelle, Comité d'audit ADICAM, Conseil de Gérance SACAM Mutualisation, Bureau fédéral (FNCA), Comité des nominations CACIB, Comité des rémunérations CACIB, Commission Transformation et Performance (anciennement Économie et Territoire), Comité de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (FNCA), Association « Espace Solidaire », Association « Initiative Sociétaires Atlantique Vendée », Bureau de la Coopérative Felcoop, Association des Saveurs de l'île de Noirmoutier</p> <p>Représentant : INFAGRI 85, Chambre d'agriculture de Vendée, Union départementale CGA</p> <p>Gérant : EARL Les Lions</p>
Jean-Yves REMILLET	<p>Président : CRCAM Champagne Bourgogne, Caisse locale de CAM Fayl Laferté</p> <p>Vice-Président : CAMCA Mutuelle, Bureau du Conseil d'Administration CAMCA Mutuelle</p> <p>Administrateur : CRCAM Champagne Bourgogne, CAMCA Mutuelle, CA Personal Finance & Mobility, BLANK, PROPULSE, LCL</p> <p>Membre : Bureau du Conseil d'Administration CAMCA Mutuelle</p> <p>Entrepreneur : Exploitation Agricole</p>
Michel GANZIN	<p>Directeur Général : CRCAM de Paris et d'Île-de-France</p> <p>Administrateur : CAMCA Mutuelle, BforBank, SAS La Boétie</p> <p>Membre : Bureau du Conseil d'Administration CAMCA Mutuelle</p> <p>Gérant : SCI ALEGRIA</p>
Frédéric BARAUT	<p>Directeur Général : CRCAM Centre France</p> <p>Président : CA Protection Sécurité (CAPS – NEXECUR), CACF Développement, CACF Capital Innovation, CACF Capital TPE, Banque Chalus, SAS Cariou Holding</p> <p>Vice-Président : Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Centre France</p> <p>Administrateur : CAMCA Mutuelle, FIRECA, COFILMO, CA Technologies Services, CA Immobilier, Association Passerelle Solidarité, SA Groupe Limagrain Holding</p> <p>Membre : Bureau du Conseil d'Administration CAMCA Mutuelle, Fédération Auvergne-Rhône-Alpes du Crédit Agricole, Conseil de Gestion Uni-Médias, Comité de Gestion La Fabrique, Conseil de surveillance SNC CA Titres, Conseil de surveillance SAS Groupe ESC Clermont-Auvergne Développement, Association Comité régional Auvergne Puy-de-Dôme de la Fédération bancaire française (FBF)</p> <p>Censeur : CA Personal Finance & Mobility (CA PFM)</p> <p>Représentant permanent : CACF, SAS Cariou Holding</p>

Identité administrateurs	Autres sociétés dans lesquelles les administrateurs et membres de la Direction générale de la CAMCA exercent des fonctions de gestion, d'administration et de direction
<p>Christine GANDON</p>	<p>Présidente: CRCAM Nord-Est, Comité d'audit et des risques CAMCA</p> <p>Vice-Présidente: Caisse Locale de Fère-Champenoise & Sommesous</p> <p>Administratrice: CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, CA-LF, L.R.D (Luzerne Recherche-Développement), Pôle de Compétitivité Industries et Agro-ressources, TERRASOLIS, ADICAM, AMUNDI, CENECA, VIVEA, COFILMO</p> <p>Membre: Comité d'audit et des risques CAMCA, Comité d'audit et des risques COFILMO, CA Titres, Association des Présidents (FNCA), Bureau fédéral (FNCA), Commission Marché Clients et Innovation (FNCA), Comité de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (FNCA), Comité des Nominations de CA-LF, Bureau VIVEA, Bureau Association des Présidents (FNCA)</p> <p>Représentante: Conseil de l'Agriculture/CAF Aisne – Maison de l'Agriculture, Conseil de l'Agriculture/CAF Marne – Maison des Agriculteurs</p> <p>Gérante: EARL de Montpreux, EARL Pellot Henrat</p> <p>Cogérante: SC Fathemju</p>
<p>Samuel FRUGIER</p>	<p>Directeur Général: CRCAM de Guadeloupe</p> <p>Administrateur: CAMCA Mutuelle</p> <p>Membre: Comité d'audit et des risques CAMCA, Commission Mutualisme et Identité du Groupe (FNCA), Commission Ressources Humaines (FNCA)</p>
<p>Laurent CAZELLES</p>	<p>Directeur Général: CRCAM Lorraine</p> <p>Président: CRITEL</p> <p>Administrateur: CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, PREDICA, PACIFICA, CA Assurances, CA Assurances Retraite, CA Transitions & Énergie, FIRECA</p> <p>Membre: Comité d'audit et des risques CAMCA, CA Titres, FNCA, Crédit Agricole SA, AGILOR</p>
<p>Benoît FAYOL</p>	<p>Président: CRCAM Charente Périgord, Fondation Agir en Charente Périgord</p> <p>Vice-Président: CFM Indosuez Wealth Management</p> <p>Administrateur: CRCAM Charente Périgord, CAMCA Mutuelle, Charente-Périgord Cognac Portage, Charente-Périgord Energies Vertes, Charente-Périgord Expansion, Charente-Périgord Immobilier, GSO Capital, GSO Financement, GSO Innovation, HECA, Degroof Petercam Finance, CACIB</p> <p>Membre: Amicale de l'Ouest, CITR-Comité Identité et Territoire, Comité Crédit, Conseil de l'Agriculture Française (CA 24), Comité Agri/Agro (FNCA), Comité Marchés Clients Innovation (FNCA)</p> <p>Représentant: CA Conseil de discipline, CR Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 24, OPA 16, OPA 24</p>
<p>Karine BOURGUIGNON</p>	<p>Directrice Générale: CRCAM Normandie Seine</p> <p>Présidente: CA Business Digital</p> <p>Administratrice: CAMCA Mutuelle</p> <p>Représentante: Commission Transformation et Performance (FNCA), Comité Transformation Qualité et Fonctionnement (FNCA)</p> <p>Gérante: SCI DU CAMP ROMAIN</p>
<p>Christophe CHAVOT</p>	<p>Président: CRCAM Loire Haute-Loire, Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour l'Innovation, EURA et AREA</p> <p>Administrateur: CRCAM Loire Haute-Loire, CAMCA Mutuelle, SIRCAM, LOCAM, ONLIZ, Square Habitat CRCAM Loire Haute-Loire, Caisse Locale de Feurs (42), FEDE AURA (Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole), SODIAAL</p> <p>Membre: Commission Transformation et Performance, Comité de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Groupe de Travail Ambitions 2030, Comité de Comité Déploiement et Animation des Villages, Cosponsor Projet Efficacité (FNCA)</p>

Identité administrateurs	Autres sociétés dans lesquelles les administrateurs et membres de la Direction générale de la CAMCA exercent des fonctions de gestion, d'administration et de direction
Étienne ROYOL	<i>Directeur</i> des Relations avec les Caisses régionales Crédit Agricole SA <i>Administrateur</i> : CAMCA Mutuelle, CA Santé et Territoires, FONCARIS, CFM WEALTH MANAGEMENT Monaco, ADICAM, CA Immobilier <i>Membre</i> : Commission de Gestion Provisoire CRCAM Corse, Comité Agri/Agro Commission Marchés Clients et Innovation, Association des Présidents, Comité Logement, FNCA, Bureau fédéral (FNCA)
Laurent ALLOPPÉ-CABART	<i>Salarié</i> : CAMCA Pas d'autre mandat

MANDATS D'ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ À L'AGM DU 06/05/2026

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des cinq dernières années
Christine GANDON	08/07/1966	<i>Présidente</i> de la CRCAM Nord-Est
Laurent CAZELLES	12/03/1965	<i>Directeur Général</i> de la CRCAM Lorraine
Étienne ROYOL	11/05/1977	<i>Directeur</i> des Relations avec les Caisses régionales Crédit Agricole S.A. (depuis 01/03/2025) <i>Directeur Général</i> CA Auto Bank France <i>Président</i> Drivalia France <i>Directeur</i> Sofinco Mobilité (CA Consumer Finance)

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'ADMINISTRATEURS PROPOSÉE À L'AGM DU 06/05/2026

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des 5 dernières années
Christophe CHAVOT	21/07/1971	<i>Président</i> de la CRCAM Loire Haute-Loire (depuis avril 2025) <i>Président</i> de la Caisse Locale de Feurs (CRCAM Loire Haute Loire)

ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE À L'AGM DU 06/05/2026

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des 5 dernières années
Thibault REVERSE	02/11/1975	<i>Directeur Général</i> de la CRCAM Martinique-Guyane (depuis février 2025) <i>Directeur Général</i> Crédit Agricole next bank (Suisse) S.A.

ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A PRIS FIN EN 2025

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des cinq dernières années
Christine GRILLET	18/05/1966	<i>Présidente</i> de la CRCAM de Franche-Comté
Guilhem NOUVEL-ALAUX	21/05/1970	<i>Directeur</i> des Relations avec les Caisses régionales Crédit Agricole SA

INVITÉ PERMANENT

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des cinq dernières années
Arnaud ANDRÉ	28/12/1973	<i>Directeur Général adjoint</i> de la FNCA (depuis 01/10/2025) <i>Directeur Général adjoint</i> de la CRCAM Charente Périgord

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION AU 31/12/2025

LES COMPTES SOCIAUX

I - LE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	15
II - LE RÉSULTAT FINANCIER	17
III - LES FRAIS GÉNÉRAUX	18
IV - LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	19
V - LE BILAN	20
VI - HORS BILAN	21
VII - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS (DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS) EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	21

LES COMPTES CONSOLIDÉS

I - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025	23
II - LES FILIALES CONSOLIDÉES	23
III - LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	24
IV - LE BILAN	25
V - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	25
VI - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	25
VII - PERSPECTIVES D'AVENIR	26
ANNEXE	27

COMPTES ANNUELS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN ACTIF	30
BILAN PASSIF	31
COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE	32
COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	33

VENTILATION DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

LISTE DÉTAILLÉE DES PLACEMENTS

I - PLACEMENTS IMMOBILIERS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	38
II - VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS DÉTENUS EN FRANCE ET AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION) AU 31 DÉCEMBRE 2025	39

12	III - TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2025	41
13	IV - PRÊTS NON AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025	41
15	V - AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025	42
17	VI - VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS	42
18	VII - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2025	43
19	VIII - LES PLACEMENTS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	44
20		
21		

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	46
II - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	47
III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	53

22 COMPTES CONSOLIDÉS

65	BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS	65
66	BILAN ACTIF	66
67	BILAN PASSIF	67
68	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025	68

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

69	I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	70
71	II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	71
72	III - PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	72
73	IV - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	73
80	V - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS	80

28 RAPPORTS

29	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	94
30		
31	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	98
32		
33	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	99
34		
37	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS VISÉS À L'ARTICLE R. 322-57-IV 2° DU CODE DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRÈS DE CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE	103
38		
39	RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES 2025	104
	CAMCA PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2026	105
	- Résolutions à titre ordinaire	105
	- Résolutions à titre extraordinaire	106



RAPPORT DE GESTION

AU 31/12/2025



LES COMPTES SOCIAUX



ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion et pouvant nécessiter un traitement comptable dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

SITUATION DE CAMCA MUTUELLE DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'exercice 2025 a permis à la société CAMCA de poursuivre son développement avec une hausse de ses cotisations brutes de 12,0 M€ (+3,5 %) pour un total de cotisations de 357,8 M€.

Cette progression est essentiellement le fruit des activités cartes (+8,3 M€) et risques opérationnels (+4,8 M€).

L'exercice se caractérise par une charge de sinistres comptable hors frais de gestion de 139,0 M€ orientée à la hausse (+59 %) par rapport à 2024 (87,5 M€). En exercice de survenance, la sinistralité est en hausse de 49,6 M€. Le ratio sinistre à cotisations (S/C) relatif à l'exercice de survenance 2025 s'établit ainsi à 48,1 % contre 35,3 % en 2024. Le niveau de dégagement de boni sur 2025 est de 31,9 M€ contre 33,8 M€ en 2024.

CAMCA Mutuelle a continué la structuration de son développement en étoffant ses compétences humaines. La société compte ainsi un effectif moyen de 123 personnes sur 2025 (contre 118 en 2024).

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

CAMCA Mutuelle affiche pour 2026 les ambitions suivantes :

- accélérer l'accompagnement et le conseil sur les risques opérationnels,
- accélérer les travaux réglementaires sur les offres parabancaires, mais aussi l'évolution des parcours et des offres dans un objectif de protection de la clientèle,
- poursuivre le chantier communication client pour renforcer l'usage des offres parabancaires.

LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

CAMCA Mutuelle a renforcé ses équipes de développement informatique pour poursuivre sa stratégie de sécurisation de ses activités, notamment la mise en place de son nouvel outil de gestion.

I - LE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

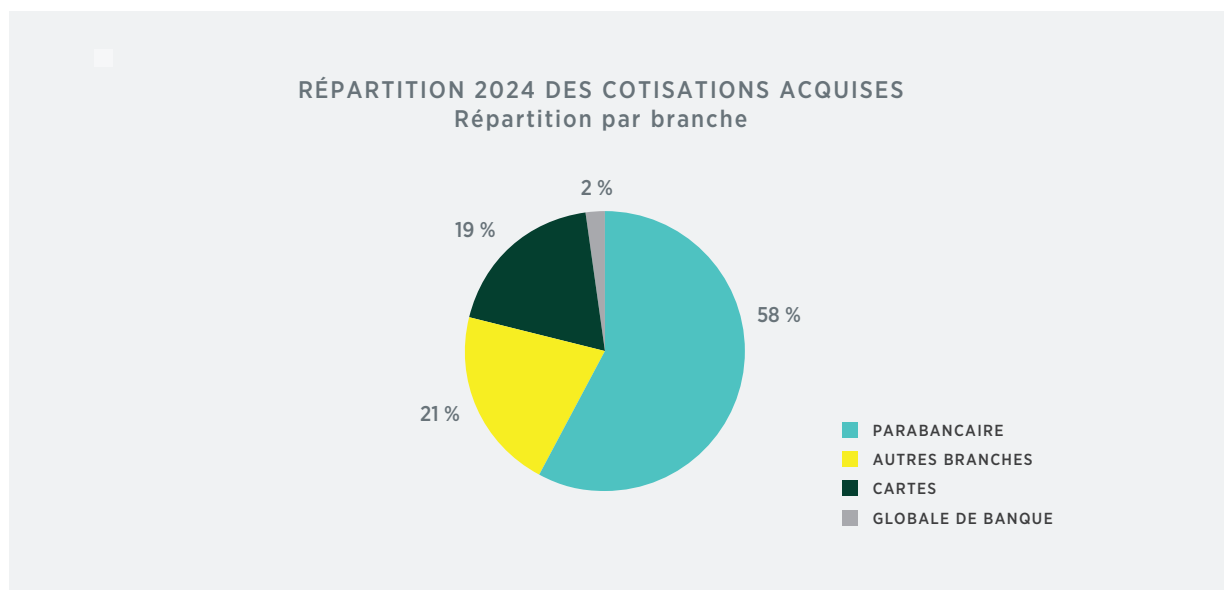
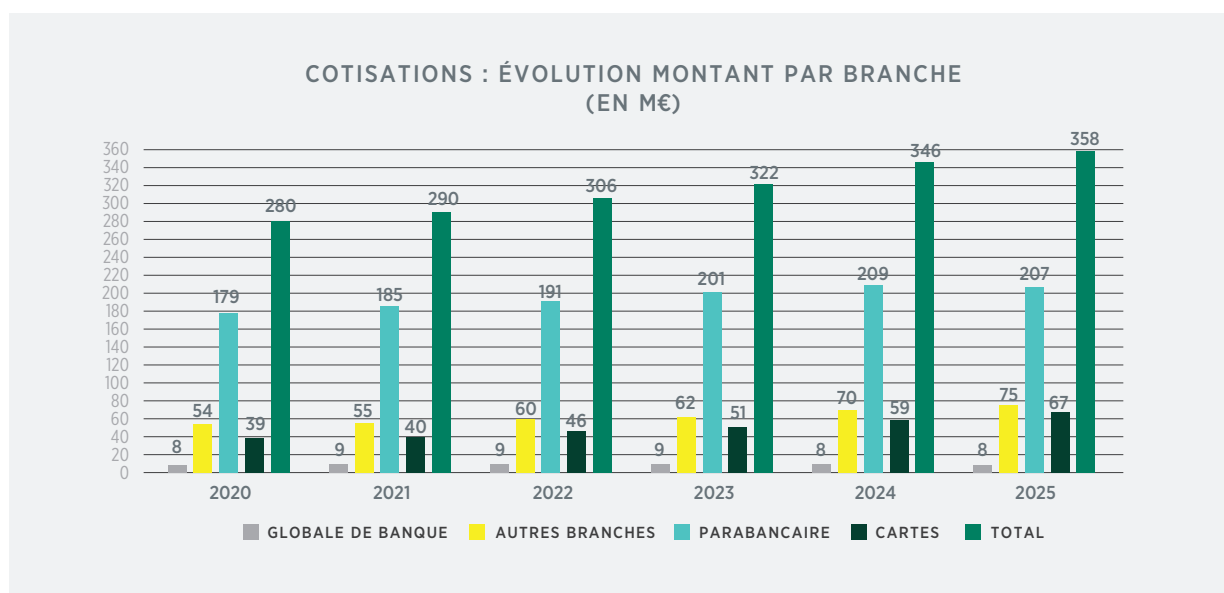
Le résultat technique net de réassurance de l'assurance non-vie s'établit à 15,2 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 contre 6,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1 | LES COTISATIONS ACQUISES BRUTES

À fin 2025, les cotisations acquises brutes s'élèvent à 357,8 M€, en progression de 12,0 M€ (+3,5 %) par rapport à 2024.

Cette progression est le fait :

- des cartes en hausse de 8,3 M€ liée à la poursuite de la déformation du stock de cartes en faveur des gammes haut de gamme et premium ;
- de la branche responsabilité civile dont les cotisations progressent de 2,5 M€ en raison d'augmentations tarifaires en janvier 2025 ainsi que de la hausse des assiettes.



2 | LA CHARGE DE SINISTRES BRUTE DE RÉASSURANCE

La charge de sinistres brute hors frais de gestion s'établit à 139,0 M€ à fin 2025, soit une hausse de 58,9 % par rapport à 2024 (87,5 M€).

Elle est composée d'une charge de survenance 2025 de 170,8 M€, en hausse de 49,6 M€ par rapport à 2024, ainsi que d'un boni de liquidation sur exercices antérieurs hors frais de gestion de 31,8 M€ qui diminue de 1,9 M€ par rapport à 2024.

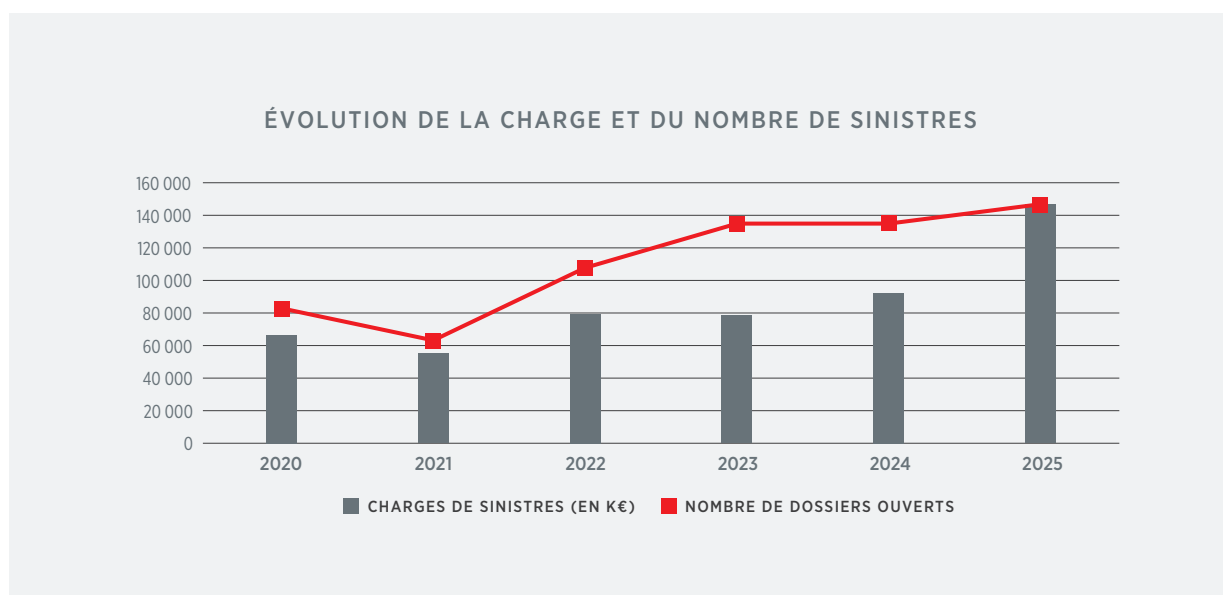
Le ratio sinistre à cotisations (S/C) relatif à l'exercice de survenance 2025 s'établit ainsi à 48,1 % contre 35,3 % en 2024.

La sinistralité de CAMCA Mutuelle connaît une certaine dégradation qui est le fait :

- d'une recrudescence des sinistres graves : 33 dossiers pour 89,0 M€ en 2025 contre 25 dossiers pour 61,6 M€ en 2024 avec un impact particulier sur les branches dommages aux biens et responsabilité civile,
- et, du parabancaire avec une hausse des sinistres réglés (coût moyen et nombre de dossiers) notamment sur la nouvelle offre MBQ.

Toutes branches confondues, la fréquence des ouvertures de dossiers de sinistres connaît une hausse en 2025 : 149 910 ont été ouverts cette année contre 134 373 dossiers en 2024, les cartes représentent 96 786 dossiers ouverts en 2025 contre 93 253 en 2024 soit +4 % pour les cartes.

La moyenne d'ouvertures de dossiers par mois est de 12 493 dossiers contre 11 198 en 2024.



3 | LES FRAIS D'ACQUISITION ET PARTICIPATIONS BÉNÉFICIAIRES

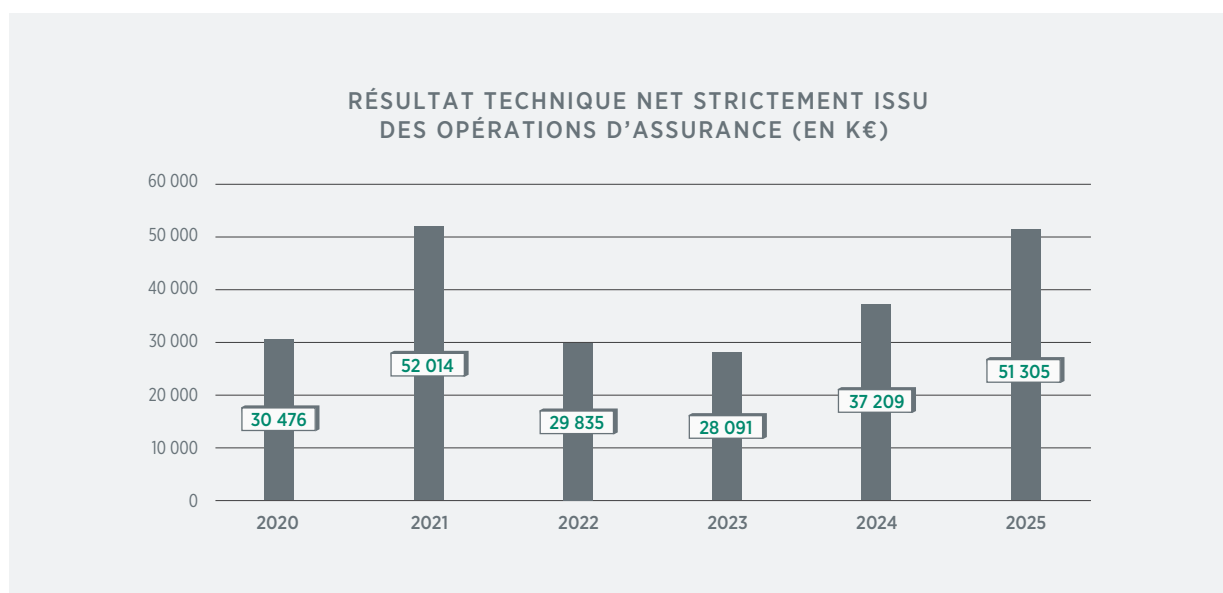
Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 204,3 M€. Les commissions et participations bénéficiaires versées à destination des Caisses régionales s'élèvent à 159,4 M€ en baisse de 12,5 M€.

4 | LE RÉSULTAT DE LA RÉASSURANCE

Il s'établit à +39,9 M€ en faveur de CAMCA Mutuelle contre -17,1 M€ en faveur des réassureurs en 2024, soit une diminution de -57,0 M€. Ce résultat s'explique par la survenance de plusieurs sinistres majeurs (branches dommages aux biens et responsabilité civile et parabancaire) ayant impacté l'année, et qui ont été fortement cédés aux réassureurs.

5 | LE RÉSULTAT TECHNIQUE

Après prise en compte du résultat financier, des frais généraux et de la variation de la provision d'égalisation, le résultat technique s'élève à 15,2 M€ contre 6,7 M€ en 2024. Le résultat strictement issu des opérations d'assurance (hors quote-part des frais généraux et des produits de placements alloués, et hors autres produits et autres charges techniques) s'établit à 51,3 M€ contre 37,2 M€ en 2024.



II - LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 14,1 M€ contre 19,0 M€ en 2024. Hors frais internes de gestion des placements, le résultat financier atteint 14,2 M€ (contre 19,0 M€ en 2024). La variation s'explique principalement par une baisse des dividendes de 4,3 M€.

Le portefeuille d'obligations souscrites en 2025 a profité des conditions des taux de marché: les obligations arrivées à terme étaient rémunérées à un taux moyen de 0,76 % alors que le taux moyen des nouvelles obligations souscrites est de 3,11 %.

Au 31 décembre 2025, le stock de plus-values latentes s'élève à 26,8 M€, soit une hausse de 3,2 % (+0,8 M€) par rapport au 31 décembre 2024 liée aux portefeuilles de valeurs mobilières (+0,7 M€) et à la révision de valorisation de parts des SCI (+0,1 M€).

III - LES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux s'établissent à 42,2 M€ nets de refacturation contre 38,4 M€ en 2024. Hors impôts et taxes, le total des frais généraux atteint 36,0 M€ contre 33,3 M€ en 2024.

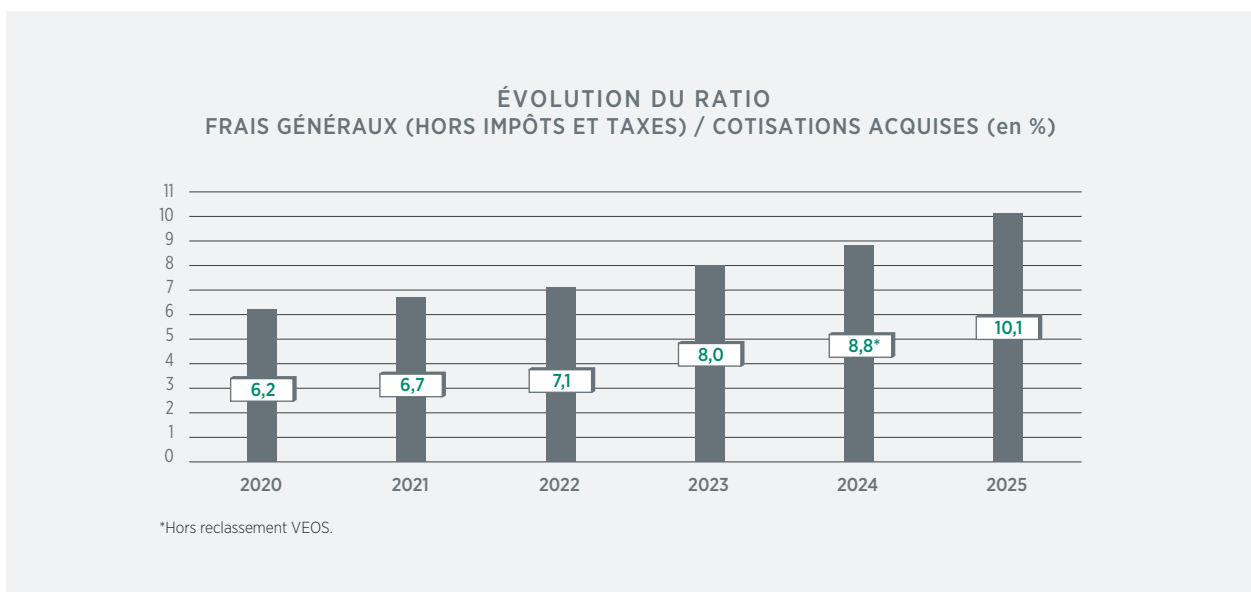
Ils connaissent une hausse de 3,8 M€ sur 2025 en raison de l'augmentation des charges informatiques (mise en service de plusieurs projets et augmentation des coûts éditeurs). La taxe Barnier augmente en lien avec la hausse de l'assiette de primes Cat/Nat (taux Cat/Nat passant de 12 % à 20 % en 2025).

Le ratio frais généraux ramenés aux cotisations acquises atteint 10,1 % contre 8,8 % en 2024 (hors reclassement de dépenses VEOS en charges).

Les informations ci-dessous n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, notre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'Assurance du 29 mai 2017.

	ARTICLE D. 441 I. - 1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441 I. - 2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 JOUR (INDI- CATIF)	1 À 30	31 À 60	61 À 90	91 ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET +)	0 JOUR (INDI- CATIF)	1 À 30	31 À 60	61 À 90	91 ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET +)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées	Néant	Ne pas renseigner				2	Néant	Ne pas renseigner				Néant
Montant total HT des factures concernées			243	0	2	245	Néant					
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner						Néant					
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre des factures exclues	Non applicable						Non applicable					
Montant total des factures exclues	Non applicable						Non applicable					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>Règlements à 30 jours fin de mois</i>						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>Règlements à 30 jours fin de mois</i>					

Nota : figurent dans ce tableau les factures de frais généraux non réglées au 31/12/2025.



IV - LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Après un résultat exceptionnel de 0,1 M€, le résultat avant impôts s'établit à 23,5 M€ (22,3 M€ en 2024).

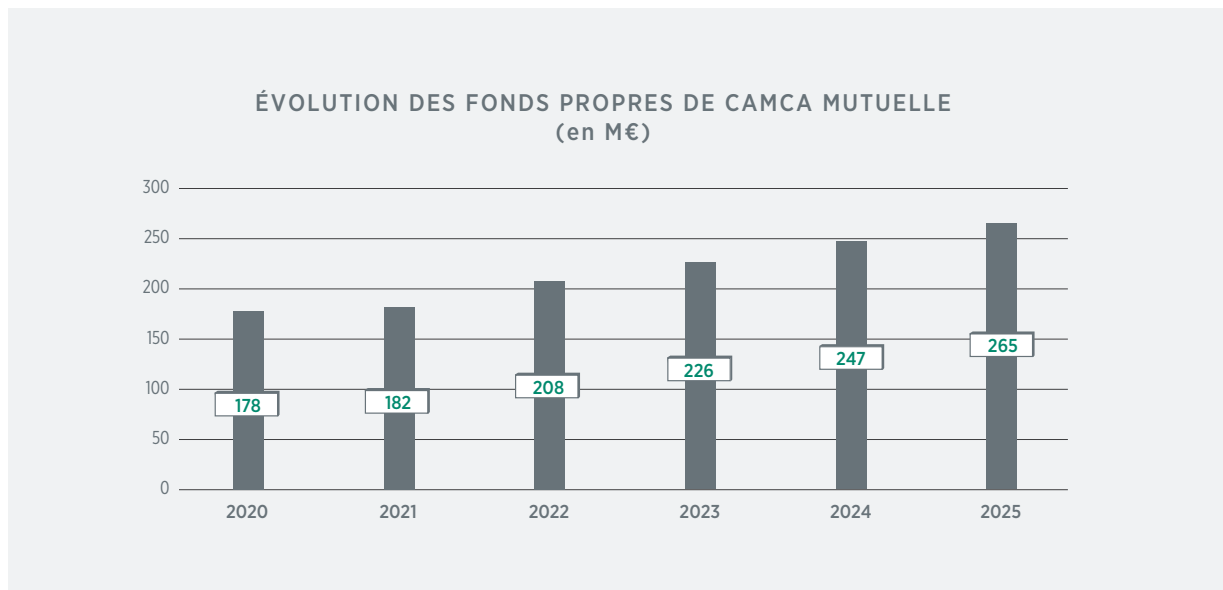
La charge d'impôt s'élève à 5,4 M€ (contre 1,5 M€ en 2024).

Le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'établit ainsi à 18,1 M€ contre 20,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

V - LE BILAN

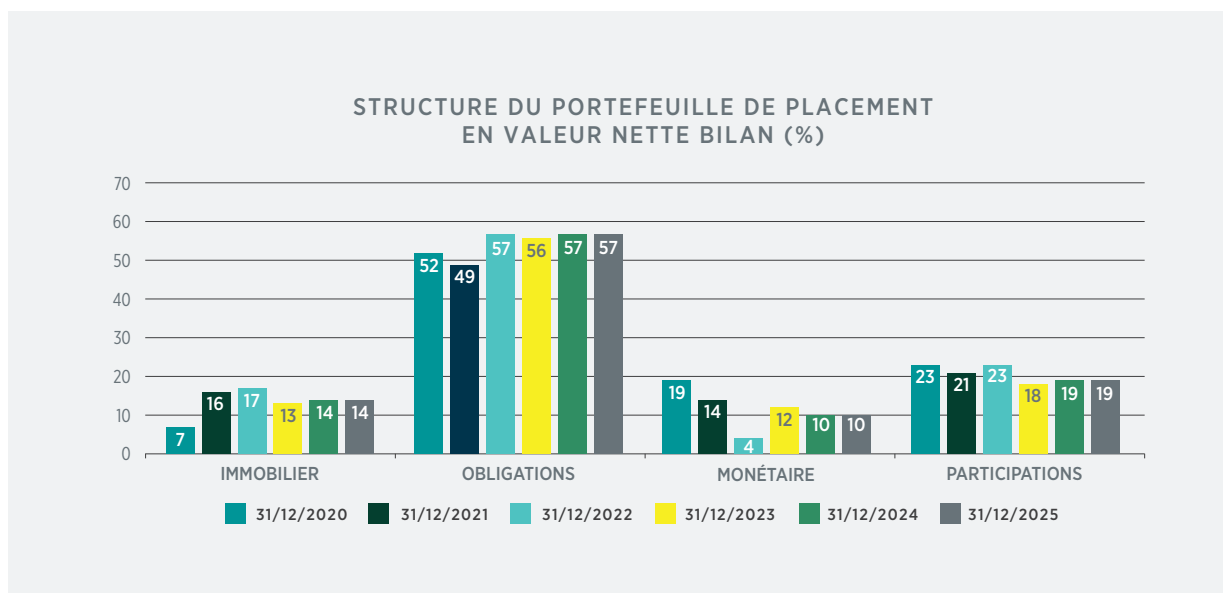
1 | LES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2025, les fonds propres s'élèvent à 265 M€ contre 247 M€ au 31 décembre 2024.



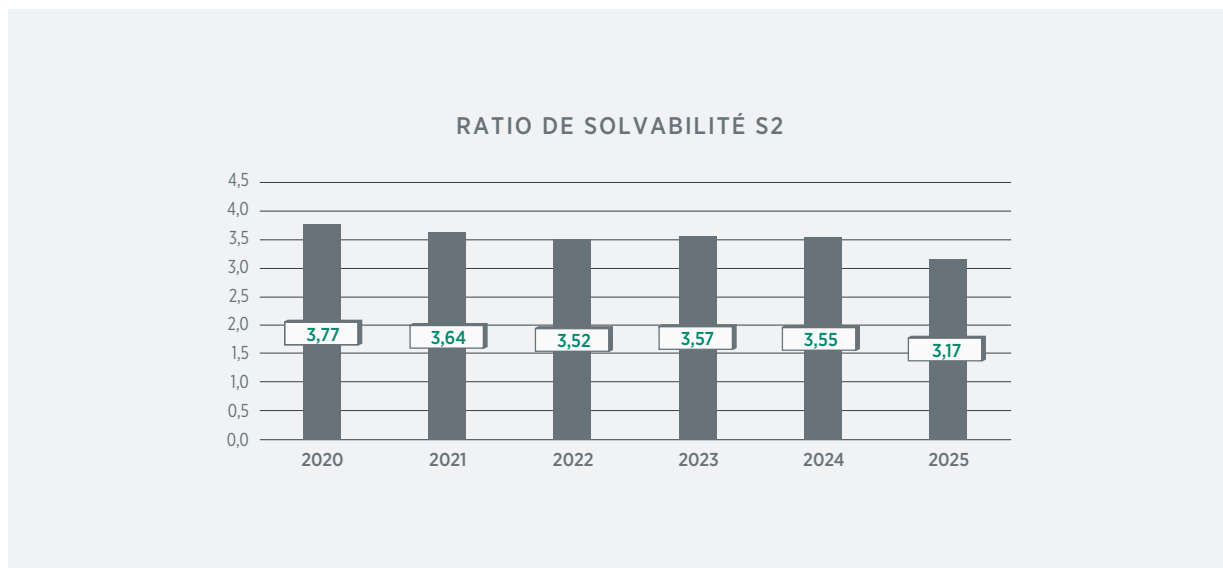
2 | LES PLACEMENTS

Les encours de placements s'élèvent à 321,5 M€ contre 315,4 M€ en 2024.



3 | LA MARGE DE SOLVABILITÉ (SOLVABILITÉ II)

À fin 2025, le ratio de solvabilité (couverture du SCR ou capital de solvabilité requis par les fonds propres prudentiels) ressort à 3,17.



4 | CRÉANCES ET DETTES

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, et sauf exception particulière, notamment en cas de contestation des montants facturés, il est précisé que les fournisseurs sont réglés à 30 jours fin de mois ou au comptant.

VI - HORS BILAN

Nous n'avons consenti aucune nouvelle garantie hors bilan au cours de l'exercice. Le montant des titres nantis à notre profit par les réassureurs est de 93,3 M€.

VII - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS (DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS) EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

CAMCA Mutuelle n'est pas concernée sur l'exercice 2025.



**LES COMPTES
CONSOLIDÉS**



Les comptes consolidés sont produits et publiés selon les normes comptables françaises.

I - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

II - LES FILIALES CONSOLIDÉES

CAMCA Assurance	Cette société commercialise principalement trois produits : l'assurance « Caution des crédits à l'habitat » en liaison avec les Caisses régionales, des assurances affinitaires dans le domaine multimédia et des assurances « Construction ».
CAMCA Courtage	Ce cabinet de courtage place le programme de réassurance de CAMCA Mutuelle tout en étant courtier des activités cartes de CAMCA Mutuelle. Il est aussi l'un des courtiers de CA Leasing & Factoring.
CAMCA Réassurance	Il s'agit d'une société de réassurance dédiée au Groupe CAMCA et au Crédit Agricole.

SOCIÉTÉS	1 - CAPITAL 2 - PRIME DE FUSION 3 - RÉSERVES 4 - REPORT À NOUVEAU 5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	QUOTE- PART DU CAPITAL DÉTENU (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		1 - PRÊTS 2 - AVANCES 3 - CAUTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉES	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
			BRUTE	NETTE			
CAMCA RÉASSURANCE SA 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	10 000 0 3 707 31 626 0	95 %	5 745	5 745	0 0 0	59 590	0
CAMCA ASSURANCE SA 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	97 000 0 93 622 114 894 25 182	33 %	32 010	32 010	0 0 0	386 139	2 916
CAMCA COURTAGE SAS 53, rue La Boétie 75008 Paris	625 173 2 879 0 8 559	100 %	22 418	22 418	0 0 0	31 708	3 600
SCI LA BOËTIE 65 53, rue La Boétie 75008 Paris	8 206 0 0 0 0	100 %	9 147	9 147	0 0 0	1 601	951 ^(*)
SAS CAMCA OPÉRATIONS 53, rue La Boétie 75008 Paris	483 0 0 0 -9	100 %	483	483	0 0 0	0	^(*)
SCI SÉGUR 2 53, rue La Boétie 75008 Paris	19 901 0 2 521 0 942	76,34 %	31 244	31 244	0 0 0	2 614	235

^(*)Remontée de la quote-part de résultat.

III - LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé net part du Groupe est arrêté à 16,5 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il augmente de 65 % par rapport au 31 décembre 2024.

Les porteurs minoritaires sont :

- les sociétés SACAM Assurance Caution et SACAM Participations dans les sociétés CAMCA Réassurance et CAMCA Assurance, ainsi que leur part indirecte dans les autres entités consolidées ;
- les sociétés PACIFICA et PREDICA dans les capitaux propres de la SCI SÉGUR 2.

Les retraitements opérés concernent essentiellement l'homogénéisation des méthodes comptables des différentes entités du Groupe et la prise en compte des impôts différés.

Le résultat technique net de réassurance (retraité des éléments liés à la ventilation des frais généraux et des reclassements relatifs au résultat des placements) est de 83,7 M€, en hausse de 21,1 M€ par rapport à 2024.

Les commissions et participations bénéficiaires à destination des Caisses régionales s'élèvent à 270,4 M€.

IV - LE BILAN

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2025 atteint 4,5 milliards d'euros, en progression de 5 % par rapport au 31 décembre 2024.

Les capitaux propres part du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à 547 M€, soit 12,3 % du total bilan contre 530 M€, soit 12,4 % du total bilan en 2024. Les quasi-fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires s'élèvent à 171 M€ (contre 152 M€ fin 2024). Au total, le niveau des fonds propres et quasi-fonds propres est de 717 M€, soit plus de 16 % du total bilan.

V - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société CAMCA a renforcé ses équipes de développement informatique pour poursuivre sa stratégie de sécurisation de ses activités, notamment la mise en place de son nouvel outil de gestion.

VI - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

PRIMES ACQUISES BRUTES DE CESSION EN RÉASSURANCE (M€)	2024	2025	VARIATION
Caution habitat	224,0	332,1	108,1
Cartes et parabancaire	267,6	274,4	6,8
Risques opérationnels et construction	87,7	96,7	9,0
Autres	34,5	38,6	4,1
TOTAL	613,8	741,8	128,0

Les primes acquises brutes de cession en réassurance du Groupe CAMCA augmentent de 128,0 M€ (+21 %). Cette hausse est due principalement à la caution habitat de CAMCA Assurance :

- la caution habitat est en forte augmentation de 108,1 M€ (+48 %) liée à la reprise de l'activité prêts habitat cautionnés par CAMCA Assurance. Le taux d'adossement de la garantie CAMCA augmente à 61,5 % contre 55,6 % en 2024 ;
- les branches cartes, parabancaire, risques opérationnels, construction, affinitaire et autres progressent également (+5 %) : poursuite de la montée en gamme du parc de cartes, et développement de l'offre parabancaire premium MBQ.

CHARGE DE SINISTRES BRUTE DE CESSION EN RÉASSURANCE (M€)	2024	2025	VARIATION
Caution habitat	7,3	91,4	84,0
Cartes et parabancaire	58,9	75,8	16,9
Risques opérationnels et construction	35,5	73,4	37,9
Autres	15,7	12,4	-3,3
TOTAL	117,4	253,0	135,6

La charge de sinistres brute de cessions en réassurance du Groupe CAMCA augmente de 135,6 M€ (+115 %). Cette évolution s'explique de la manière suivante :

- la forte hausse de la charge sinistres brute de la branche Caution Habitat résulte du fait que 2024 avait été affectée par des reprises de provisions sur sinistres sur les générations anciennes supérieures aux dotations de la génération courante ;
- la charge des branches cartes et parabancaire connaît une hausse en 2025 marquée par la sinistralité de l'activité parabancaire avec des sinistres en moyenne plus onéreux du fait de la transformation du portefeuille vers les offres MBQ premium et le nombre de dossiers ouverts est en hausse de 20 % par rapport à 2024.

Les revenus financiers augmentent de 7,5 M€ et atteignent 67,8 M€ en 2025 contre 60,3 en 2024 et à une hausse du taux de rendement comptable du portefeuille obligataire à 2,2 % contre 1,8 % en 2024.

Les frais généraux connaissent une augmentation de 4,2 M€ sur 2025, notamment due à l'augmentation des charges informatiques (mise en service de plusieurs projets et augmentation des coûts éditeurs) compensée par une baisse du recours à de la prestation externe.

La charge d'impôt d'un montant de 9,7 M€ (y compris les impôts différés) est en augmentation de 4,1 M€ dont une hausse de l'impôt sur les sociétés de 8,3 M€ et une hausse de l'impact positif des impôts différés de 3,7 M€.

VII - PERSPECTIVES D'AVENIR

CAMCA en étroite ligne avec les ambitions du groupe, mènera ses projets en adéquation avec le nouveau Plan Moyen Terme de Crédit Agricole SA :

ACT 2028 :

- **Accélération** : accélérer plus fort pour élargir notre terrain de jeu.
- **Cohésion** : unir les forces de tous nos métiers au service des clients.
- **Transformation** : nous transformer plus vite et gagner en efficacité.

Cette déclinaison se traduira en 2026 par :

- l'accélération de l'accompagnement et du conseil sur les risques opérationnels ;
- la poursuite du développement dans l'accompagnement des territoires, avec un objectif de plusieurs milliers de cautions ruralistes en 2026 ;
- l'accélération des travaux réglementaires sur les offres parabancaires, mais aussi d'évolution des parcours et des offres dans un objectif de protection de la clientèle ;
- la poursuite du chantier communication client pour renforcer l'usage des offres parabancaires ;
- le renforcement du positionnement sur les assurances affinitaires ;
- la poursuite de la digitalisation des process cartes ;
- l'étude de la coopération avec l'ensemble des distributeurs du groupe en matière de caution Habitat ;
- la poursuite du développement des offres Construction.

ANNEXE

Tableau des résultats des cinq derniers exercices en K€ de CAMCA Mutuelle.

NATURE DES INDICATIONS	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE									
Capital social (fonds d'établissement)	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Nombre d'actions émises									
Nombre d'obligations convertibles en actions									
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES									
Chiffre d'affaires hors taxes	357 813	345 794	322 424	306 135	289 748	280 218	274 025	262 603	259 612
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	25 291	18 747	19 684	22 113	11 237	18 682	15 901	16 830	6 936
Impôts sur les bénéfices	5 395	1 513	2 045	4 561	527	3 505	3 595	9 933	1 241
Participation des salariés due au titre de l'exercice	593	110	518	431	275	256	235	217	209
Résultat après impôts, amortissements et provisions	18 075	20 747	17 640	26 353	4 091	12 437	7 301	7 674	4 255
Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION ⁽²⁾									
Bénéfice après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Dividende distribué à chaque action ⁽¹⁾	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
IV - PERSONNEL									
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	122,74	117,78	108,62	92,33	82,38	70,39	63,75	58,5	55,75
Montant de la masse salariale	9 279	9 929	8 390	7 295	5 981	5 049	4 410	4 586	3 904
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	5 215	5 286	5 338	4 336	4 007	3 284	2 797	2 926	2 664

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le directoire ou les gérants.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y a lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.



COMPTES ANNUELS



BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN ACTIF

(DONNÉES EN K€)	2025	2024
1 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ OU COMPTE DE LIAISON AVEC LE SIÈGE		
2 ACTIFS INCORPORELS	25 682	22 716
3 PLACEMENTS	321 347	315 449
3a Terrains et constructions	42 682	43 165
3b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	60 656	60 173
3c Autres placements	218 008	212 111
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0
4 PLACEMENTS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE		
5 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	96 220	45 234
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0	24
5d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	94 441	43 818
5f Provisions pour participations aux bénéfices (non-vie)	1 779	1 392
6 CRÉANCES	110 437	107 097
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe:	91 714	82 668
6aa Primes restant à émettre	67 965	59 759
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	23 749	22 909
6b Créances nées d'opérations de réassurance	11 129	12 624
6c Autres créances	7 594	11 804
6ca Personnel	88	63
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	63	2 898
6cc Débiteurs divers	7 443	8 844
7 AUTRES ACTIFS	62 212	49 130
7a Actifs corporels d'exploitation	1 436	1 676
7b Comptes courants et caisse	60 776	47 454
8 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	4 307	3 375
8a Intérêts et loyers acquis non échus	2 303	1 683
8b Frais d'acquisition reportés	0	0
8c Autres comptes de régularisation	2 005	1 692
TOTAL GÉNÉRAL	620 205	543 001

BILAN PASSIF

(DONNÉES EN K€)	2025	2024
1 CAPITAUX PROPRES	264 725	246 650
1a Fonds d'établissement	400	400
1b Réserves de réévaluation	0	0
1c Autres réserves	246 251	225 503
1d Report à nouveau	0	0
1e Résultat de l'exercice	18 075	20 747
2 PASSIFS SUBORDONNÉS		
3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	264 683	222 883
3a Provisions pour primes non acquises	2 134	2 346
3b Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	204 639	183 445
3c Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	50 867	33 223
3d Provision pour égalisation	7 042	3 869
4 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE		
5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 553	7 731
6 DETTES POUR DÉPÔTS ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES EN REPRÉSENTATION D'ENGAGEMENTS TECHNIQUES	399	173
7 AUTRES DETTES	82 710	65 477
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	56 239	37 251
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	7 116	7 807
7c Autres dettes:	19 356	20 419
7ca <i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	0	0
7cb <i>Personnel</i>	3 243	3 274
7cc <i>État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i>	4 702	5 627
7cd <i>Créanciers divers</i>	11 411	11 519
8 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	134	87
TOTAL GÉNÉRAL	620 205	543 001

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	2025	2024
1 ENGAGEMENTS REÇUS		
2 ENGAGEMENTS DONNÉS		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés		
3 VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	93 260	44 996
4 VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION		
5 VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE		
6 AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
7 ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME		

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

(DONNÉES EN K€)	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2025	2024
1 PRIMES ACQUISES	357 813	38 177	319 636	309 149
1a Primes	357 601	38 153	319 448	311 471
1b Variation des primes non acquises	212	24	188	-2 322
2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	5 384	0	5 384	7 793
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	5 384	0	5 384	3 684
4 CHARGES DES SINISTRES	-146 032	-70 874	-75 158	-78 784
4a Prestations et frais payés	-124 837	-20 251	-104 586	-66 734
4b Charges des provisions pour sinistres	-21 195	-50 623	29 428	-12 050
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-105 933	-2 036	-103 898	-104 894
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-113 237	-5 210	-108 027	-101 526
7a Frais d'acquisition	-101 873	0	-101 873	-100 187
7b Frais d'administration	-11 364	0	-11 364	-6 620
7c Commissions reçues des réassureurs	0	-5 210	5 210	5 282
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-24 925	0	-24 925	-27 784
9 VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	-3 173	0	-3 173	-930
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	-24 720	-39 943	15 223	6 708

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

(DONNÉES EN K€)	2025	2024
1 RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	15 223	6 708
2 RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		
3 PRODUITS DES PLACEMENTS	14 384	19 121
3a Revenus des placements	13 289	17 598
3b Autres produits des placements	643	549
3c Profits provenant de la réalisation des placements	452	974
4 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS		
5 CHARGES DES PLACEMENTS	-297	-170
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-147	-86
5b Autres charges des placements	-150	-78
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-6
6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	-5 384	-7 793
7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	0	9
8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		
9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	137	4 494
9a Produits exceptionnels	7 662	4 633
9b Charges exceptionnelles	-7 525	-139
10 PARTICIPATION DES SALARIÉS	-593	-110
11 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-5 395	-1 513
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18 075	20 747



VENTILATION DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

Ventilation des opérations techniques par catégories définies à l'article A. 344-2 du Code des assurances au 31 décembre 2025.

(DONNÉES EN K€)	CATAS- TROPES NATURELLES	R.C. GÉNÉRALE	PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES	ATTEINTES AUX SYSTÈMES D'INFOR- MATION	TRANS- PORTS
	CAT. 27	CAT. 28	CAT. 29 À 31	CAT. 32 ET 33	CAT. 34
1 PRIMES ACQUISES	29 251	22 685	23 628	3 567	0
1a Primes	29 251	22 651	23 496	3 567	0
1b Variation des primes non acquises	0	34	132	0	0
2 CHARGES DES PRESTATIONS	2 175	19 857	1 268	849	0
2a Prestations et frais payés	1 167	7 838	1 132	0	0
2b Charges des provisions pour prestations diverses	1 008	12 019	136	849	0
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	27 076	2 828	22 360	2 718	0
5 FRAIS D'ACQUISITION	11 297	354	714	35	0
6 AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	6 196	1 694	1 924	266	0
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	17 493	2 049	2 638	301	0
7 PRODUITS DES PLACEMENTS	19	1 541	0	0	0
8 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	0	0	18 773	0	0
C SOLDE FINANCIER	19	1 541	- 18 773	0	0
9 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRIMES ACQUISES	2 957	9 337	74	2 191	0
10 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRESTATIONS PAYÉES	333	2 807	6	0	0
11 PART DES RÉASSUREURS DANS LES CHARGES DE PROVISIONS POUR PRESTATIONS	0	8 116	-8	0	0
12 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	0	0	0	0	0
13 COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	749	1 574	5	0	0
D SOLDE DE RÉASSURANCE	1 875	- 3 161	71	2 191	0
RÉSULTAT TECHNIQUE 2025	7 727	5 481	878	226	0
HORS COMPTE					
14 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (CLÔTURE)	0	0	2 134	0	0
15 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (OUVERTURE)	0	34	2 267	0	0
16 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (CLÔTURE)	1 311	70 636	689	2 625	0
17 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (OUVERTURE)	303	58 617	552	3 625	0
18 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (CLÔTURE)	0	0	4 227	1 849	0
19 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (OUVERTURE)	0	0	3 571	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE 2024	-990	- 7 429	488	- 2 047	21

Ventilation des opérations techniques par catégories définies à l'article A. 344-2 du Code des assurances au 31 décembre 2025 (suite).

(DONNÉES EN K€)	CONSTRUCTION DOMMAGES & RC	CRÉDIT ET CAUTION	TOTAL DES AFFAIRES DIRECTES	ACCEPTA- TIONS EN FRANCE	TOTAL GÉNÉRAL
	CAT. 24	CAT. 25	CAT. 24 À 26	CAT. 27	CAT. 29 À 31
1 PRIMES ACQUISES	2 129	1 442	355 885	1 927	357 813
1a Primes	2 129	1 442	355 674	1 927	357 601
1b Variation des primes non acquises	0	0	212	0	212
2 CHARGES DES PRESTATIONS	8 250	10	146 787	2 418	149 205
2a Prestations et frais payés	3 816	0	124 242	595	124 837
2b Charges des provisions pour prestations diverses	4 434	10	22 545	1 823	24 368
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	- 6 122	1 432	209 098	-491	208 607
5 FRAIS D'ACQUISITION	43	59	101 837	36	101 873
6 AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	159	108	30 760	144	30 904
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	202	167	132 597	180	132 778
7 PRODUITS DES PLACEMENTS	802	7	5 281	103	5 384
8 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	0	0	105 933	0	105 933
C SOLDE FINANCIER	802	7	- 100 652	103	- 100 549
9 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRIMES ACQUISES	634	532	38 456	-279	38 177
10 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRESTATIONS PAYÉES	537	0	19 989	262	20 251
11 PART DES RÉASSUREURS DANS LES CHARGES DE PROVISIONS POUR PRESTATIONS	-463	-18	49 912	711	50 623
12 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	0	0	2 036	0	2 036
13 COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	145	63	5 319	-109	5 210
D SOLDE DE RÉASSURANCE	415	487	- 38 800	- 1 143	- 39 943
RÉSULTAT TECHNIQUE 2025	- 5 937	785	14 648	575	15 223
HORS COMPTE					
14 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (CLÔTURE)	0	0	2 134	0	2 134
15 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (OUVERTURE)	0	0	2 346	0	2 346
16 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (CLÔTURE)	29 949	298	199 514	5 126	204 639
17 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (OUVERTURE)	25 514	289	178 818	4 627	183 445
18 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (CLÔTURE)	0	0	52 716	5 193	57 909
19 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (OUVERTURE)	0	0	33 223	3 869	37 092
RÉSULTAT TECHNIQUE 2024	- 5 112	736	5 695	1 014	6 708

=



LISTE DÉTAILLÉE DES PLACEMENTS

I - PLACEMENTS IMMOBILIERS

AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS	AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R. 343-10	
			VALEUR BRUTE	AMORTIS- SEMENTS ET PROVISIONS			
PARTS ET ACTIONS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES ET SCPI							
59 999 02	SCI La Boétie 65	F	FR	9 146 788,58		9 146 788,58	29 880 573,47
10 800 08	SCI Ségur	F	FR	2 291 926,66		2 291 926,66	4 306 420,80
156 500 09	SCI Ségur 2	F	FR	31 243 595,25		31 243 595,25	40 944 325,82
TOTAL				42 682 310,49		42 682 310,49	75 131 320,09
5 832	SCPI EDISSIMMO	F	FR	1 066 899,20	143 985,20	922 914,00	922 914,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (EN €)				43 749 209,69	143 985,20	43 605 224,49	76 054 234,09

II - VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS DÉTENUS EN FRANCE ET AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION) AU 31 DÉCEMBRE 2025

2.1. | VALEURS ESTIMÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ART. R. 343.9

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS	AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE RÉALISATION ART. R. 343-9	VALEUR DE REMBOUR- SEMENT		
			VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE AU BILAN				
OBLIGATIONS D'ÉTAT									
FR0010070060	1 200 000	FRAN GO 4.75 04-35	F	FR	1 156 200,00	23 050,47	1 179 250,47	1 320 078,00	1 200 000,00
FR001400WY04	1 050 000	FRAN GO 3.6 05-42	F	FR	1 041 348,00	317,49	1 041 665,49	991 987,50	1 050 000,00
FR0013154044	2 000 000	FRAN GO 1.25 05-36	F	FR	1 562 940,00	25 684,59	1 588 624,59	1 593 000,00	2 000 000,00
FR0014009062	3 000 000	FRAN GO 1.25 05-38	F	FR	2 297 280,00	29 683,61	2 326 963,61	2 247 000,00	3 000 000,00
TOTAL (EN €)					6 057 768,00	78 736,16	6 136 504,16	6 152 065,50	7 250 000,00
AUTRES OBLIGATIONS COTÉES									
BE0002826072	1 500 000	FLEMISH COM 0.3% 20-10-31 EMTN	F	FR	1 164 390,00	100 511,91	1 264 901,91	1 284 075,00	1 500 000,00
BE0002849306	1 500 000	REGI WA 1.375 04-32	F	FR	1 251 990,00	69 457,04	1 321 447,04	1 340 475,00	1 500 000,00
BE0002965466	2 700 000	FLEMISH COM 3.625% 22-06-32	F	FR	2 689 011,00	1 823,85	2 690 834,85	2 777 085,00	2 700 000,00
BE0002996776	1 000 000	COMM FR 3.375 06-34	F	FR	1 003 478,00	-534,99	1 002 943,01	988 100,00	1 000 000,00
BE0390181478	2 000 000	RÉGION WALLONNE 3.5% 22-06-35	F	FR	1 976 555,00	1 090,31	1 977 645,31	1 966 800,00	2 000 000,00
BE0390188549	1 600 000	COMM FR 3.8 06-40	F	FR	1 596 508,00	8,72	1 596 516,72	1 539 840,00	1 600 000,00
DE000A289KU6	1 000 000	BREMEN 0.125% 29-04-30	F	FR	812 430,00	69 763,84	882 193,84	897 600,00	1 000 000,00
DE000A3MQYP1	2 000 000	LAND BERLIN 2.75% 14-02-33	F	FR	1 959 160,00	10 416,66	1 969 576,66	1 968 800,00	2 000 000,00
DE000NRWONW3	2 000 000	NRW 2.75% 15-01-32 EMTN	F	FR	1 958 080,00	12 243,69	1 970 323,69	1 987 300,00	2 000 000,00
EU000A1G0AJ7	2 000 000	EURO FI 3.875 03-32	F	FR	2 119 780,00	-34 221,45	2 085 558,55	2 114 500,00	2 000 000,00
EU000A2SCAG3	2 000 000	EURO FI 2.875 02-33	F	FR	1 959 200,00	10 451,41	1 969 651,41	1 987 800,00	2 000 000,00
EU000A3K4DD8	4 200 000	EUROPEAN UNION 1.0% 06-07-32	F	FR	4 191 768,00	2 907,30	4 194 675,30	3 751 650,00	4 200 000,00
EU000A3KSXE1	2 000 000	EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	F	FR	1 770 720,00	88 295,37	1 859 015,37	1 728 100,00	2 000 000,00
XS0944835734	2 000 000	AUTO UN 2.75 06-33	F	FR	1 933 540,00	16 257,71	1 949 797,71	1 952 000,00	2 000 000,00
XS0975634204	2 000 000	BANQ EU 3.0 10-33	F	FR	1 983 980,00	3 811,57	1 987 791,57	2 011 500,00	2 000 000,00
XS1606720131	6 000 000	QUEB MO 0.875 05-27	F	FR	5 950 440,00	42 585,46	5 993 025,46	5 895 900,00	6 000 000,00
XS2364756036	3 000 000	INTL DE 0.0 07-31	F	FR	2 316 900,00	213 012,21	2 529 912,21	2 572 050,00	3 000 000,00
XS2433363509	3 000 000	BANQ EU 0.25 01-32	F	FR	2 680 350,00	115 774,38	2 796 124,38	2 589 000,00	3 000 000,00
XS2574388646	2 500 000	BANQ EU 2.875 01-33	F	FR	2 459 025,00	10 657,39	2 469 682,39	2 505 125,00	2 500 000,00
XS2753539068	900 000	PROV OF 3.0 07-34	F	FR	874 728,00	3 219,66	877 947,66	877 635,00	900 000,00
XS2824742048	1 000 000	PROV OF 3.4 05-39	F	FR	1 004 200,00	-491,07	1 003 708,93	961 900,00	1 000 000,00
BE0002915966	2 000 000	LA REGI 3.5 01-43	F	FR	1 864 000,00	2 819,99	1 866 819,99	1 790 500,00	2 000 000,00
EU000A4EABY7	1 000 000	EUROPEAN UNION 3.75% 12-10-45	F	FR	997 000,00	-129,87	996 870,13	986 700,00	1 000 000,00
BE0002871524	1 000 000	FLUV SY 4.0 07-32	F	FR	1 042 800,00	-12 332,39	1 030 467,61	1 028 500,00	1 000 000,00
BE0002923044	2 000 000	RÉGION WALLONNE 3.5% 15-03-43	F	FR	1 869 200,00	3 020,37	1 872 220,37	1 797 400,00	2 000 000,00
BE6285455497	1 750 000	ANHE IN 2.0 03-28	F	FR	1 745 765,00	3 315,18	1 749 080,18	1 727 600,00	1 750 000,00
BE6364525640	500 000	ANHE IN 3.875 05-38	F	FR	503 150,00	-160,84	502 989,16	493 950,00	500 000,00
DE000A2R9ZU9	2 050 000	MERC IN 0.625 05-27	F	FR	2 036 736,50	10 818,93	2 047 555,43	2 002 645,00	2 050 000,00
DE000A2TSDDD4	600 000	DEUT TE 0.875 03-26	F	FR	598 338,00	1 601,41	599 939,41	598 140,00	600 000,00
XS1190624038	1 062 000	EQUINOR A 1.25% 17-02-27 EMTN	F	FR	1 092 498,70	-27 431,46	1 065 067,24	1 048 353,30	1 062 000,00
XS1372839214	2 000 000	VODAFONE GROUP 2.2% 25-08-26	F	FR	1 978 300,00	20 077,63	1 998 377,63	1 998 500,00	2 000 000,00
XS1382791975	1 000 000	DEUT TE 1.5 04-28	F	FR	991 620,00	6 665,09	998 285,09	975 400,00	1 000 000,00
XS1388661735	700 000	DEUT PO 1.25 04-26	F	FR	696 542,00	3 355,63	699 897,63	698 250,00	700 000,00
XS1410582586	2 100 000	AIRBUS SE 0.875% 13-05-26 EMTN	F	FR	2 084 838,00	14 563,81	2 099 401,81	2 089 290,00	2 100 000,00
XS1612543121	2 100 000	GE AEROSPACE 1.5% 17-05-29	F	FR	2 084 040,00	11 107,74	2 095 147,74	2 022 510,00	2 100 000,00
XS1681519184	1 800 000	GSK CAP 1.0% 12-09-26	F	FR	1 798 308,00	1 536,05	1 799 844,05	1 784 430,00	1 800 000,00
XS1839680680	800 000	MANPOWER 1.75% 22-06-26	F	FR	796 512,00	3 235,82	799 747,82	799 240,00	800 000,00
XS1979280853	1 000 000	VERI CO 0.875 04-27	F	FR	996 310,00	3 078,77	999 388,77	981 200,00	1 000 000,00
XS2010447238	1 750 000	BMW FIN 0.75% 13-07-26 EMTN	F	FR	1 743 402,50	6 076,75	1 749 479,25	1 735 562,50	1 750 000,00
XS2102380776	2 550 000	DEUT BA 0.75 07-35	F	FR	2 333 429,00	23 848,57	2 357 277,57	2 015 265,00	2 550 000,00
XS2168625544	1 500 000	PEPSI 0.5% 06-05-28 EMTN	F	FR	1 498 710,00	902,04	1 499 612,04	1 431 000,00	1 500 000,00
XS2182054887	900 000	SIEM FI 0.375 06-26	F	FR	899 523,00	441,08	899 964,08	892 620,00	900 000,00
XS2233154538	1 500 000	CA LA 0.125% 15-03-29	F	FR	1 494 570,00	3 371,55	1 497 941,55	1 381 950,00	1 500 000,00
XS2239067379	220 000	AVINOR AS 0.75% 01-10-30 EMTN	F	FR	181 060,00	14 138,68	195 198,68	198 044,00	220 000,00
XS2240063730	1 100 000	DIAGO CAP BV 0.125% 28-09-28	F	FR	1 094 412,00	3 662,62	1 098 074,62	1 029 325,00	1 100 000,00
XS2366407018	1 400 000	THER FI 0.8 10-30	F	FR	1 397 340,00	1 210,39	1 398 550,39	1 267 000,00	1 400 000,00
XS2387735470	2 000 000	DSV PAN 0.875 09-36	F	FR	1 507 000,00	19 269,54	1 526 269,54	1 488 200,00	2 000 000,00
XS2406914346	500 000	HIGH HO 0.318 12-26	F	FR	500 000,00	0,00	500 000,00	490 025,00	500 000,00
XS2446844594	1 200 000	SIEM FI 1.0 02-30	F	FR	1 195 788,00	1 973,37	1 197 761,37	1 123 800,00	1 200 000,00
XS2449928543	500 000	VEST WI 1.5 06-29	F	FR	499 165,00	420,36	499 585,36	477 225,00	500 000,00
XS2481287634	600 000	INVESTOR AB 2.75% 10-06-32	F	FR	596 742,00	1 000,97	597 742,97	580 380,00	600 000,00
XS2549543499	2 000 000	TENN HO 4.5 10-34	F	FR	2 173 200,00	-37 633,04	2 135 566,96	2 142 900,00	2 000 000,00
XS2554489513	1 000 000	VOLK IN 4.375 05-30	F	FR	994 480,00	1 715,94	996 195,94	1 043 000,00	1 000 000,00

AUTRES OBLIGATIONS COTÉES (SUITE)

XS2808189760	220 000	DEUT BA 3.375 04-34	F	FR	219 687,60	19,04	219 706,64	224 631,00	220 000,00
XS2894869416	1 000 000	SWIS FI 3.25 09-34	F	FR	1 005 500,00	-647,67	1 004 852,33	985 450,00	1 000 000,00
XS2978917156	400 000	MOTA OP 3.625 01-33	F	FR	396 708,00	323,23	397 031,23	398 420,00	400 000,00
FR0013020450	3 300 000	UNÉDIC 1.25% 21-10-27 EMTN	F	FR	3 265 119,00	29 225,54	3 294 344,54	3 238 455,00	3 300 000,00
FR0013144052	1 500 000	PARI VIL 1.25% 12-01-32 EMTN	F	FR	1 266 330,00	67 943,21	1 334 273,21	1 342 875,00	1 500 000,00
FR0013516101	2 300 000	BPI FRANCE E 0.25% 29-03-30	F	FR	2 286 683,00	7 510,00	2 294 193,00	2 063 215,00	2 300 000,00
FR0013518487	3 200 000	UNÉDIC 0.25% 25-11-29 EMTN	F	FR	3 195 232,00	2 776,93	3 198 008,93	2 914 240,00	3 200 000,00
FR0014001IP3	1 000 000	LA POSTE 0.625% 18-01-36 EMTN	F	FR	746 000,00	20 847,20	766 847,20	736 450,00	1 000 000,00
FR0014003U03	2 000 000	BPI FRANCE E 0.25% 04-06-31	F	FR	1 574 100,00	134 579,89	1 708 679,89	1 720 700,00	2 000 000,00
FR0014006U00	1 200 000	EDF 1.0% 29-11-33 EMTN	F	FR	1 173 588,00	8 570,76	1 182 158,76	981 060,00	1 200 000,00
FR0014008CQ9	3 600 000	ILED MO 0.95 02-32	F	FR	3 598 272,00	632,40	3 598 904,40	3 153 060,00	3 600 000,00
FR001400A3H2	2 000 000	CAIS AM 1.5 05-32	F	FR	1 993 960,00	2 047,75	1 996 007,75	1 816 200,00	2 000 000,00
FR001400A0N3	5 000 000	RATP 1.875% 25-05-32 EMTN	F	FR	4 987 400,00	4 031,21	4 991 431,21	4 591 000,00	5 000 000,00
FR001400DLI3	1 400 000	AGEN FR 3.25 12-31	F	FR	1 390 970,00	2 738,85	1 393 708,85	1 405 460,00	1 400 000,00
FR001400DNU4	1 500 000	SOCI NA 3.125 11-27	F	FR	1 503 930,00	-2 511,24	1 501 418,76	1 519 125,00	1 500 000,00
FR001400FIM6	2 000 000	ILED MO 3.05 02-33	F	FR	1 956 796,00	10 936,65	1 967 732,65	1 964 200,00	2 000 000,00
FR001400FKA7	800 000	BPI FRANCE E 2.875% 25-11-29	F	FR	799 416,00	177,37	799 593,37	801 320,00	800 000,00
FR001400FTZ5	1 900 000	CAIS DE 3.125 05-33	F	FR	1 893 588,00	1 232,27	1 894 820,27	1 878 340,00	1 900 000,00
FR001400NHX9	500 000	IDF 3.2% 25-05-34 EMTN	F	FR	498 945,00	195,02	499 140,02	488 325,00	500 000,00
FR001400RU58	1 000 000	SYND DE 3.77 08-31	F	FR	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
FR001400WPS3	1 200 000	AFD 3.625% 20-01-35	F	FR	1 195 152,00	346,23	1 195 498,23	1 192 320,00	1 200 000,00
FR001400WR49	1 500 000	IDF 3.65% 25-05-35 EMTN	F	FR	1 497 150,00	116,30	1 497 266,30	1 507 800,00	1 500 000,00
FR001400X2F1	900 000	ILED MO 3.8 05-45	F	FR	893 997,00	-104,00	893 893,00	843 300,00	900 000,00
FR001400X656	700 000	PARIS VILLE DE 3.5% 05-02-36	F	FR	698 236,00	82,67	698 318,67	688 555,00	700 000,00
FR001400Y8Q4	400 000	LEGRAND 3.625% 19-03-35	F	FR	396 940,00	157,62	397 097,62	401 000,00	400 000,00
XS2286422071	3 000 000	COUN OF 0.0 01-31	F	FR	2 362 410,00	212 904,74	2 575 314,74	2 614 050,00	3 000 000,00
XS2576298991	1 500 000	COUN OF 2.875 01-33	F	FR	1 466 790,00	8 575,71	1 475 365,71	1 488 900,00	1 500 000,00
FR0014009C2	1 200 000	AGEN FR 3.625 06-38	F	FR	1 186 848,00	221,84	1 187 069,84	1 153 380,00	1 200 000,00
XS3078501684	200 000	SIEM FI 3.625 05-36	F	FR	200 000,00	0,00	200 000,00	200 020,00	200 000,00
FR0012602761	2 000 000	ENGIE 1.0% 13-03-26 EMTN	F	FR	1 903 600,00	94 397,27	1 997 997,27	1 995 200,00	2 000 000,00
FR0012663169	1 300 000	VEOL EN 1.59 01-28	F	FR	1 226 875,00	59 602,84	1 286 477,84	1 275 690,00	1 300 000,00
FR0013144003	800 000	SANOFI 1.125% 05-04-28 EMTN	F	FR	793 064,00	5 542,00	798 606,00	775 720,00	800 000,00
FR0013152899	700 000	RTE EDF 1.0 10-26	F	FR	690 634,00	8 604,95	699 238,95	692 440,00	700 000,00
FR0013241676	600 000	ORANGE 1.5% 09-09-27 EMTN	F	FR	596 154,00	3 165,96	599 319,96	590 430,00	600 000,00
FR0013421815	2 000 000	CASA SA LONDRES 1.0% 03-07-29	F	FR	1 992 540,00	4 762,85	1 997 302,85	1 880 000,00	2 000 000,00
FR0013456431	500 000	PERNOD RICARD 0.5% 24-10-27	F	FR	498 555,00	1 110,94	499 665,94	482 600,00	500 000,00
FR0013494168	2 000 000	SCHN EL 0.25 03-29	F	FR	1 984 510,00	9 941,32	1 994 451,32	1 854 100,00	2 000 000,00
FR0013495181	100 000	DANONE 0.571% 17-03-27 EMTN	F	FR	100 000,00	0,00	100 000,00	98 020,00	100 000,00
FR0013506292	200 000	ORANGE 1.25% 07-07-27 EMTN	F	FR	199 782,00	165,85	199 947,85	196 590,00	200 000,00
FR0013507654	900 000	BOUYGUES 1.125% 24-07-28	F	FR	893 493,00	4 412,18	897 905,18	870 390,00	900 000,00
FR0013516077	1 700 000	ESSI 0.5 06-28	F	FR	1 691 245,00	6 050,73	1 697 295,73	1 622 480,00	1 700 000,00
FR0014001EW8	800 000	ALSTOM 0.0% 11-01-29	F	FR	791 416,00	5 321,76	796 737,76	734 920,00	800 000,00
FR0014005NA6	8 000 000	AFD 0.125% 29-09-31	F	FR	7 922 100,00	32 588,83	7 954 688,83	6 703 600,00	8 000 000,00
FR0014005SE7	2 700 000	ACTI LO 0.375 10-31	F	FR	2 684 178,00	6 618,18	2 690 796,18	2 307 015,00	2 700 000,00
FR0014009N55	1 400 000	ACTI LO 1.375 04-32	F	FR	1 391 446,00	3 010,29	1 394 456,29	1 251 320,00	1 400 000,00
FR001400AJX2	1 500 000	BOUYGUES 2.25% 29-06-29	F	FR	1 345 950,00	68 299,73	1 414 249,73	1 476 675,00	1 500 000,00
FR001400DBK2	400 000	VINCI 3.375% 17-10-32 EMTN	F	FR	404 828,00	-1 366,84	403 461,16	401 040,00	400 000,00
FR001400E717	3 000 000	CA 3.875% 28-11-34 EMTN	F	FR	2 916 000,00	14 225,76	2 930 225,76	3 041 400,00	3 000 000,00
FR001400F7K2	1 500 000	CA 4.0% 18-01-33 EMTN	F	FR	1 507 860,00	-1 949,50	1 505 910,50	1 548 900,00	1 500 000,00
FR001400GDF9	600 000	CA 4.125% 07-03-30 EMTN	F	FR	596 250,00	1 304,64	597 554,64	626 190,00	600 000,00
FR001400M048	500 000	STE ANO 3.5 11-29	F	FR	499 215,00	237,86	499 452,86	511 050,00	500 000,00
FR001400M402	800 000	CA 4.375% 27-11-33 EMTN	F	FR	821 513,00	-3 062,31	818 450,69	835 440,00	800 000,00
FR001400N2M9	500 000	CA 3.75% 22-01-34 EMTN	F	FR	499 305,00	95,77	499 400,77	504 450,00	500 000,00
FR001400O9D2	3 000 000	CA 4.125% 26-02-36 EMTN	F	FR	3 103 040,00	-9 030,44	3 094 009,56	3 054 000,00	3 000 000,00
FR001400QJ21	600 000	LVMH MO 3.375 02-30	F	FR	598 734,00	241,82	598 975,82	614 370,00	600 000,00
FR001400QR70	200 000	EDF 4.375% 17-06-36 EMTN	F	FR	198 738,00	80,28	198 818,28	205 660,00	200 000,00
FR001400RMM3	1 000 000	CA 3.75% 23-01-31	F	FR	1 021 810,00	-2 353,57	1 019 456,43	1 020 600,00	1 000 000,00
FR001400SVC3	800 000	CA 3.5% 26-09-34	F	FR	794 432,00	504,63	794 936,63	784 080,00	800 000,00
FR001400TB83	500 000	ACTI LO 3.625 10-39	F	FR	498 860,00	20,97	498 880,97	473 175,00	500 000,00
FR001400XFB8	1 000 000	CAIS DE 3.125 05-35	F	FR	971 480,00	1 565,66	973 045,66	964 950,00	1 000 000,00
FR001400X025	1 900 000	CA 3.125% 26-02-32 EMTN	F	FR	1 891 659,00	787,36	1 892 446,36	1 881 000,00	1 900 000,00
FR001400ZGE5	1 300 000	EDF 4.0% 07-05-37 EMTN	F	FR	1 297 962,00	-80,06	1 297 881,94	1 286 155,00	1 300 000,00
FR001400ZPD8	400 000	TRAN GR 3.845 05-32	F	FR	400 000,00	0,00	400 000,00	401 580,00	400 000,00
FR001400ZY19	1 000 000	PARIS VILLE DE 3.75% 25-05-40	F	FR	999 780,00	-159,49	999 620,51	963 400,00	1 000 000,00
XSI204154410	2 000 000	CA 2.625% 17-03-27	F	FR	1 852 200,00	129 291,85	1 981 491,85	2 001 400,00	2 000 000,00
XSI1619568303	2 200 000	UNIB RO 1.5 05-29	F	FR	2 196 172,00	2 609,62	2 198 781,62	2 096 600,00	2 200 000,00
XSI958307461	1 300 000	CASA SA 1.75 03-29	F	FR	1 289 756,00	6 757,02	1 296 513,02	1 251 705,00	1 300 000,00
XS2099546488	1 300 000	CA 0.875% 14-01-32 EMTN	F	FR	1 294 267,00	2 768,03	1 297 035,03	1 123 720,00	1 300 000,00
XS2153406868	1 200 000	TOTA CA 1.491 04-27	F	FR	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 186 680,00	1 200 000,00
XS3060780973	600 000	HEINEKEN NV 3.276% 29-10-32	F	FR	600 000,00	0,00	600 000,00	596 640,00	600 000,00
FR001400PX57	1 000 000	PERNOD RICARD 3.625% 07-05-34	F	FR	1 001 840,00	-110,42	1 001 729,58	996 950,00	1 000 000,00
FR00140102G2	1 500 000	SYND DE 4.27 06-41	F	FR	1 506 300,00	-149,31	1 506 150,69	1 478 182,50	1 500 000,00
TOTAL (EN €)					186 258 303,30	1 791 336,18	188 049 639,48	181 806 358,30	191 802 000,00
TOTAL (A) (EN €)					192 316 071,30	1 870 072,34	194 186 143,64	187 958 423,80	199 052 000,00

2.2. | VALEURS ESTIMÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ART. R. 343-10

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS		AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R. 343-10	
				VALEUR BRUTE	PROVISIONS			
ACTIONS DE SICAV & FCP								
FR0014005XL2	23,94	AMUNDI EURO LIQ SHT TERM SRI Z C	F	FR	2 594 879,90		2 594 879,90	2 621 206,11
FR0014005XN8	4,79	AMUNDI EURO LIQ RATED SRI PART Z	F	FR	5 196 219,88		5 196 219,88	5 260 199,30
FR0010251660	3 000 000,00	AMUNDI EURO LIQUID SRI ICP	F	FR	16 977 920,32		16 977 920,32	17 448 297,66
TOTAL (EN €)					24 769 020,10	0,00	24 769 020,10	25 329 703,07
ACTIONS NON COTÉES								
	25 F	ADICAM	F	FR	381,12		381,12	381,12
	1	CAAS	F	FR	10,00		10,00	10,00
TOTAL (EN €)					391,12	0,00	391,12	391,12
TOTAL (B) (EN €)					24 769 411,22	0,00	24 769 411,22	25 330 094,19
TOTAL GÉNÉRAL (A+B) (EN €)					217 085 482,52	1 870 072,34	218 955 554,86	213 288 517,99

III- TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS		AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R. 343-10	
				VALEUR BRUTE	PROVISIONS			
32 300	CAMCA REASSURANCE	L	LU	5 745 226,83		5 745 226,83	5 745 226,83	
11 220	CAMCA ASSURANCE	L	LU	32 010 000,00		32 010 000,00	32 010 000,00	
250	CAMCA COURTAGE	L	FR	22 417 875,00		22 417 875,00	22 417 875,00	
3 168	CAMCA OPÉRATIONS	L	FR	482 958,49		482 958,49	483 305,85	
TOTAL (EN €)					60 656 060,32	0,00	60 656 060,32	60 656 407,68

IV - PRÊTS NON AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS		AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION	
				VALEUR BRUTE	PROVISIONS			
Prêts au personnel et autres prêts								
TOTAL (EN €)					0,00	0,00	0,00	0,00

V - AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025

	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE RÉALISATION
Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois	207 500,73	207 500,73
Intérêts courus et non échus	2 302 919,52	2 302 919,52
Banques et comptes sur livret	60 776 023,23	60 776 023,23
Valeurs données en nantissement	0,00	0,00
TOTAL (EN €)	30 441 921,82	30 441 921,82

VI - VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS	AFFECTATION	LOCALISATION	VALEUR DE RÉALISATION
A OBLIGATIONS D'ÉTAT			3 384 591,13
FRO01400FYQ4 2 195 000 OAT 2,50 % 23-240926	L	FR	2 216 192,29
FRO010447367 35 000 OATE 1,80 % 07-250740 INDX	L	FR	51 139,24
FRO01400OHF4 26 000 OAT 3,25 % 25 mai 2055	L	FR	21 508,00
NL0015000QL2 108 000 PAYS-BAS 0 % 150126 STAAT	L	FR	107 967,60
DE0001102408 1 000 000 ALLEMAGNE 0 % 16-150826 OBL	L	DE	987 784,00
B AUTRES VALEURS			89 466 730,59
FRO013216173 524 FCP HSBC EURO GVT BD FD SD 3DEC OPC	L	FR	529 528,20
FRO007448568 21 426 FCP FRACOM	L	FR	476 300,00
FRO010757773 3 278 FCP CCR CRÉDIT EURO	L	FR	451 840,00
LU0091963743 10 603 CAMCA LUX FINANCE GESTION CAMCA RE	L	LU	85 181 922,39
LU1509931215 2 790 SICAV MAPFRE AM EURO BONDS FD I CAP	L	ES	416 798,00
LU0353175895 1 589,65 SICAV SWISS RE(LUX) I GL BDS EURO A	L	LU	1 652 298,00
QS000212LEA3 152 773 ACTIONS SCOR REAL ESTATE	L	FR	758 044,00
C LIQUIDITÉS	L	FR	408 362,75
LIQUIDITÉS	L	FR	408 362,75
TOTAL (EN €)			93 259 684,47

VII - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2025

7.1. | PLACEMENTS

(DONNÉES EN €)	VALEUR BRUTE AU BILAN	VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	43 749 210	43 605 224	76 054 234
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	60 656 060	60 656 060	60 656 408
3 - Parts d'OPVCM (autres que celles visées en 4)	24 769 411	24 769 411	25 330 094
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	192 316 071	194 186 144	187 958 424
6 - Prêts hypothécaires	0	0	0
7 - Autres prêts et effets assimilés	0	0	0
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9 - Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	0	0	0
TOTAL PLACEMENTS	321 490 753	323 216 840	349 999 160
Placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances	192 316 071	194 186 144	187 958 424
Placements évalués selon l'article R. 343-10 du Code des assurances	129 174 681	129 030 696	162 040 736
TOTAL	321 490 753	323 216 840	349 999 160
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	321 490 753	323 216 840	349 999 160
Valeurs déposées chez les cédants	0	0	0
TOTAL	321 490 753	323 216 840	349 999 160

7.2. | ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (AUTRES QUE LES PLACEMENTS ET LES IFT)

(DONNÉES EN €)	VALEUR BRUTE AU BILAN	VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION
ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (AUTRES QUE LES PLACEMENTS ET LES IFT)	30 441 922	30 441 922	30 441 922
Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois	207 501	207 501	207 501
Intérêts courus non échus	2 302 920	2 302 920	2 302 920
Comptes courants bancaires	60 776 023	60 776 023	60 776 023

VIII - LES PLACEMENTS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF (DONNÉES EN K€)		2025
3 PLACEMENTS		321 347
3a Terrains et constructions		42 682
<i>Immeubles et parts de sociétés immobilières</i>	42 682	
3b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		60 656
<i>Actions (titres de participation)</i>	60 656	
3c Autres placements		218 008
<i>Valeurs d'État</i>	6 058	
<i>Autres valeurs cotées</i>	186 258	
<i>Actions et autres valeurs mobilières</i>		
<i>Actions (titres de placements)</i>	24 769	
<i>Autres valeurs mobilières</i>	923	
<i>Prêts et effets assimilés</i>	0	
<i>Valeurs données en nantissement</i>	0	
6 CRÉANCES		208
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		
<i>Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois</i>	208	
7 AUTRES ACTIFS		60 776
7b Comptes courants et caisse		
<i>Comptes courants bancaires</i>	60 776	
8 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF		4 307
8a Intérêts et loyers acquis non échus		
<i>Intérêts courus non échus</i>	2 303	
8c Autres comptes de régularisation		
<i>Obligations et titres participatifs, Amortissement des différences sur les prix de remboursement</i>	2 005	
TOTAL ACTIF		386 638
PASSIF (DONNÉES EN K€)		2025
8 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF		134
Obligations et titres participatifs		
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	134	
TOTAL PASSIF		134
TOTAL DES PLACEMENTS (EN K€)		386 503



**NOTES ANNEXES
AUX COMPTES
SOCIAUX**



I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été marquée par :

- l'accompagnement des Caisses régionales dans l'identification, le pilotage, la couverture et la prévention des risques opérationnels, notamment en matière de mobilités douces, ENR, et sur les nouveaux métiers en lien avec les conseils en transition énergétique;
- l'accompagnement des foncières des Caisses régionales dans la couverture de leurs investissements;
- la poursuite du chantier communication client pour renforcer l'usage de nos offres parabancaires ainsi que l'accompagnement des Caisses régionales dans la commercialisation des offres de Ma Banque au Quotidien en adéquation avec les besoins des clients;
- l'accompagnement des nouveaux métiers, notamment Crédit Agricole Transition Énergétique et Crédit Agricole Santé et Territoire dans leur développement sur les panneaux photovoltaïques d'une part et l'intégration de la franchise Petit-fils d'autre part.

En parallèle, les travaux concernant le projet de changement de l'outil métier de gestion (outil VEOS) ont continué sur l'exercice 2025 ainsi ceux concernant l'informatique relative au décisionnel.

Le résultat avant impôts s'établit à +23,5 M€ (+22,3 M€ en 2024).

La charge d'impôt s'élève à 5,4 M€. Le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'établit donc à +18,1 M€ (+20,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

II - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels. L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 est anticipé au 30 novembre 2025 concernant les données techniques de gestion (primes, sinistres, commissions, provisions techniques) et au 30 novembre 2025 concernant les frais généraux. Un environnement de contrôle adapté à ces modalités de clôture a été mis en place.

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux dispositions de nature comptable regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances et au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 homologué par l'arrêté du 28 décembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et par le règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 ainsi que par le règlement ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. À défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 précité, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC n° 2023-05 sont applicables.

Le règlement ANC n° 2018-01 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur entrant en vigueur dès l'exercice 2018, ne concerne pas l'entité sur la période.

Le règlement ANC n° 2018-02 du 6 juillet 2018 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 concernant la comptabilisation du prélèvement à la source est appliqué depuis l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019.

La mise en application du règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 relatif aux taux à utiliser pour le calcul des provisions techniques de prestations d'incapacité de travail et d'invalidité est sans incidence significative sur les comptes de CAMCA Mutuelle (aucune rente n'a été provisionnée au 31 décembre 2025).

La société a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon l'article 112-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les entreprises d'assurance doivent appliquer les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable, sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11. Le règlement ANC n° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC n° 2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement introduit notamment, une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

La société est consolidée :

- dans les comptes du groupe Crédit Agricole SA, dont le siège social est situé 12, place des États-Unis à Montrouge (92), immatriculée sous le numéro 784608416. Les comptes sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de Nanterre ;
- dans les comptes du Groupe Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie à Paris (75008), immatriculée sous le numéro 784338527. Les comptes sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris.

1 | ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels représentent les frais de développement et le coût des logiciels acquis ainsi que les frais de mise en place de ces logiciels.

L'ensemble est amorti linéairement sur une durée de trois à sept ans.

Les actifs incorporels font l'objet de provisions pour dépréciation, le cas échéant.

2 | FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche appliqués et les frais de développement ne sont inscrits à l'actif du bilan que s'ils remplissent un certain nombre de conditions cumulatives.

- Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.

- Les frais de développement sont inscrits à l'actif, s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.
- Les six critères suivants doivent être respectés :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsque les frais de développement répondent bien à l'ensemble des critères cités ci-dessus, ces frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont relatifs à des solutions informatiques.

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet, soit une durée de sept ans en linéaire.

Lorsque la durée d'utilisation ne peut pas être estimée avec suffisamment de fiabilité, une durée maximale de cinq ans s'applique.

Les dépenses de recherche et les coûts de développement n'ayant pu être activés à l'actif du bilan, ils ont été comptabilisés en charges pour un montant global de 3118 K€.

3 | PLACEMENTS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents.

3.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à l'article R.332-2 alinéa 9bis du Code des assurances, les parts ou actions de sociétés immobilières non cotées sont assimilées aux immeubles.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire ; les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeubles : 2 % ;
- Agencements : 10 %.

3.2. PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Sous cette rubrique apparaît la valeur nette comptable des titres détenus dans les sociétés CAMCA Courtage SAS, CAMCA Réassurance SA, CAMCA Assurance SA et CAMCA Opérations.

3.3. AUTRES PLACEMENTS

Ils sont composés des éléments d'actifs admis en représentation des provisions techniques (définis par l'article R.332-2 du Code des assurances) et des autres actifs détenus à long terme.

En ce qui concerne les titres à revenus fixes, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances.

3.4. VALEURS DE RÉALISATION ET PROVISIONS

L'évaluation des placements (hors titres à revenus fixes) détenus par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R.343-10 du Code des assurances et fait l'objet d'une double évaluation :

- lorsque leur valeur unitaire de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la totalité de la moins-value latente ;

Une provision pour dépréciation durable n'est constituée que lorsque la moins-value latente constatée à la date d'arrêté calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % et est présumée durablement dépréciée. lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. La méthode d'appréciation du caractère durable est fixée à une durée de six mois consécutifs.

- lorsque leur valeur globale de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour risque d'exigibilité est constituée. Au 31 décembre 2025, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

La valeur de réalisation correspond au cours de la Bourse ou à la valeur vénale pour les titres non cotés. La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés civiles immobilières est déterminée sur la base d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

4 | PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Trois natures de provisions sont comptabilisées sous cette rubrique :

- les cotisations émises font l'objet de cessions aux réassureurs. Figure ici le montant des cotisations cédées relatives aux primes non acquises de l'exercice ;
- les provisions pour sinistres à payer qui figurent au passif du bilan sont évaluées pour leur montant brut. La part des réassureurs (cessionnaires) dans ces sinistres est inscrite à l'actif sous cet intitulé ;
- les provisions pour participations aux bénéfices cédées. Les contrats de réassurance qui incluaient une clause de participations aux bénéfices étaient les facultatives relatives aux produits parabancaires en quote-part. Ces facultatives ont été résiliées au 30 juin 2019.

Au titre de l'exercice 2025, les contrats de réassurance qui incluaient une clause de participations aux bénéfices concernent le traité relatif au risque majeur du produit cartes en quote-part.

5 | PRIMES ACQUISES NON ÉMISES

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises sur l'exercice.

Pour les affaires déjà existantes, elles sont déterminées, sur la base de la date d'effet du contrat, de la façon suivante :

- application d'une méthode statistique pour les contrats déclaratifs à échéances mensuelles ;
- application d'une reprise de la prime HT nette d'annulation et de ristourne de l'année N-1 ou du trimestre T-1 pour les contrats à échéances annuelles ou trimestrielles proratisée par rapport à la date d'arrêté des comptes.

Pour les nouvelles affaires, les primes acquises non émises sont déterminées sur la base de la communication d'une prime estimée par le service production calculée selon les éléments du contrat, puis par l'application d'un calcul de prorata par rapport à la date d'arrêté des comptes.

Les primes acquises non émises sont présentées au bilan nettes de commissions sur primes à émettre. Ces dernières sont déterminées en appliquant le taux de commission contractuel sur primes émises au montant des primes acquises non émises calculées.

6 | AUTRES ACTIFS

6.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Figurent sous cette rubrique les immobilisations d'exploitation : matériel de bureau et informatique, matériel de transport, mobilier et agencements des locaux d'exploitation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Mobilier de bureau	10 %	mode linéaire
Matériel de bureau	20 %	mode linéaire
Matériel informatique	33,33 %	mode linéaire
Matériel de transport	20 %	mode linéaire
Agencements	10 %	mode linéaire

Se trouvent également rapportés à cette rubrique les « Dépôts et cautionnements versés » liés à l'exploitation.

6.2. COMPTES COURANTS ET CAISSES

Est présenté ici le montant net des avoirs en banque.

7 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

7.1. INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Sous cette rubrique figurent uniquement les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement.

7.2. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Le montant indiqué sur cette ligne représente les commissions dues au titre des primes reportées dont le montant figure au passif du bilan sur la ligne provision pour primes non acquises.

7.3. AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION

Est portée ici la différence de prix de remboursement des obligations.

8 | FONDS D'ÉTABLISSEMENT

Ce fonds d'établissement est constitué conformément à l'article 38 des statuts.

9 | AUTRES RÉSERVES

Cette rubrique regroupe les différentes catégories de réserves :

- Les réserves statutaires et facultatives.

Elles sont dotées par affectation du résultat, sur décision de l'Assemblée Générale, afin notamment de respecter le montant réglementaire de la marge de solvabilité défini par l'article R. 334-3 du Code des assurances.

Elles sont de deux natures :

- les réserves facultatives constituant des fonds propres de long terme ;

- le fonds pour risques d'assurance généraux devant permettre de faire face à des événements exceptionnels.

10 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Parmi les provisions techniques figurent les provisions pour primes non acquises, les provisions pour sinistres à payer (non-vie), les provisions pour participations bénéficiaires et ristournes (non-vie) et la provision pour égalisation.

10.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Les provisions pour primes non acquises sont constituées pour les primes émises avant la clôture dont les effets sont postérieurs au 1^{er} janvier 2026. Les provisions sont complétées par une provision pour risques en cours lorsqu'il apparaît que le report des primes ne suffira pas à couvrir les sinistres et les frais susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et avant la prochaine échéance des contrats. Elles sont constituées brutes des frais d'acquisition. Au 31 décembre 2025, des provisions pour primes non acquises ont été comptabilisées pour 2134 K€. Aucune provision pour risques en cours n'a été constituée.

10.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles se composent de quatre éléments :

- la provision pour sinistres à payer ;

- la provision pour sinistres tardifs ;

- les prévisions de recours à encaisser ;

- la provision pour sinistres non encore manifestés.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé. Elle est évaluée conformément aux articles R. 343-1 à R.343-8 du Code des assurances.

Les sinistres sont évalués à leur montant brut. La part des réassureurs dans ces sinistres est inscrite à l'actif.

Les sinistres survenus et non encore déclarés (IBNR) font l'objet d'une comptabilisation séparée dans un compte de provision pour sinistres tardifs. Ils sont estimés selon des méthodes actuarielles appropriées à chaque catégorie de risques et à chaque typologie de sinistres.

- Sinistres non graves (inférieurs à un seuil défini branche par branche) : provisions dossier/dossier complétées d'IBNR déterminés sur base actuarielle (Chain-Ladder sur les cadences de règlements ou sur les charges de sinistres selon les branches), calibrés de façon prudente (quantile 80), compte tenu de la nature, de la taille, de la concentration et de la durée (engagements longs en RC professionnelle du banquier et en Globale de banque) des risques souscrits.
- Sinistres graves : provisions dossier/dossier complétées d'IBNR déterminés notamment sur base des historiques de fréquence et de coût moyen des sinistres graves.
- IBNR de l'exercice de survenance courant ajustés *in fine* par comparaison avec la charge ultime déterminée à l'aide d'une méthode S/P (ratio sinistres à primes « souscripteur »).

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées selon les méthodes appropriées à chaque nature de risque. Elles sont enregistrées dans un compte spécifique.

Aux provisions pour sinistres à payer et pour sinistres tardifs est ajouté le montant estimé des coûts de gestion nécessaires à la liquidation des dossiers. Ce montant est estimé afin de répondre aux dispositions de l'article 143-11 du règlement ANC n° 2015-11.

Ce montant est calculé par application aux provisions d'un taux par branche d'assurance. Ce taux est déterminé après analyse des coûts réels supportés pour la gestion des sinistres.

Les coûts de gestion relatifs aux prévisions de recours à encaisser sont pris en compte par application du même taux que celui déterminé pour les provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres non encore manifestés est déterminée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n° 2015-11.

10.3. PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES (NON-VIE)

Figurent sous cette rubrique :

- l'évaluation du solde de résultat SécuriCOMPTE et des autres produits parabancaires à reverser aux sociétaires ;
- les participations bénéficiaires sur les autres produits ;
- les participations bénéficiaires sur acceptations.

Ces provisions sont calculées selon des termes contractuels.

10.4. PROVISION POUR ÉGALISATION

Elle est destinée à faire face, notamment, aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels et attentats. Elle est calculée conformément à l'article R.343-3 du Code des assurances.

Une provision pour égalisation est constituée au titre du risque attentat (pool Gareat) et du risque cyber.

11 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions de nature sociale, fiscale ou autre.

La provision pour indemnités de retraite des salariés avait fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2021. En effet, CAMCA Mutuelle a externalisé, au cours de l'exercice 2021, la gestion des indemnités de fin de carrière auprès de Predica.

12 | RÉASSURANCE

12.1. CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les cessions en réassurance sont effectuées selon plusieurs modes :

- « Réassurance facultative », pour les risques propres à certains sociétaires ;
- « Réassurance obligatoire » :
 - traité « en excédent de sinistres », mis en jeu pour les sinistres dépassant un certain montant,

- traité « quote-part », dans lequel les cessions de primes et de sinistres sont effectuées dans une même proportion,
- traité « en excédent de perte annuelle », protégeant le résultat contre une fréquence anormale de sinistres.

Les opérations relatives à la réassurance sont comptabilisées au compte de résultat technique sous les rubriques :

- cessions et rétrocessions de primes,
- cessions et rétrocessions de charge des sinistres,
- cessions et rétrocessions de participation bénéficiaire,
- commissions reçues des réassureurs.

CAMCA ne réalise pas d'opération de réassurance finite.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors-bilan et évalués au cours de Bourse.

12.2 ACCEPTATIONS EN RÉASSURANCE

CAMCA a intégré dans ses opérations des acceptations en réassurance en provenance de sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole.

Ces acceptations sont prises en compte dans les traités de réassurance de CAMCA.

Par ailleurs, les acceptations en réassurance incluent la participation de CAMCA au pool Gareat.

13 | PRIMES ACQUISES

Les cotisations d'assurance sont constituées des primes d'assurance directe et acceptées en France.

14 | CHARGES D'EXPLOITATION

Elles sont initialement comptabilisées par nature de frais. Elles sont ensuite réparties trimestriellement par destination selon deux modes : soit par affectation directe à une destination, soit par application d'une clé de répartition appropriée.

La ventilation s'opère en trois étapes en utilisant des clés de répartition basées sur les effectifs propres à chaque étape.

- ventilation des sections « fonctionnement » (fonctionnement maîtrise d'ouvrage assistance et moyens généraux) sur les sections « métier » selon une clé effectifs totaux ;
- ventilation des sections « métier » mutualisées (ressources humaines, comptabilité, maîtrise d'ouvrage assistance) entre CAMCA Mutuelle et CAMCA Courtage selon une clé effectifs hors sections mutualisées ;
- ventilation des charges à ventiler (interne CAMCA Mutuelle) selon une clé effectifs totaux CAMCA Mutuelle.

15 | ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS NETS

Ils sont répartis en rémunération des fonds propres d'une part et des engagements techniques d'autre part suivant le rapport :

$$\frac{\text{Produits financiers nets} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Fonds propres (hors réserve de capitalisation)} + \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}$$

Le montant ainsi obtenu est transféré du compte de résultat non technique au compte de résultat technique sous la rubrique « Produits des placements transférés ».

16 | PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

Un accord de l'UES CAMCA/CAMCA Courtage a été signé le 14 juin 2017 sur le calcul d'une participation des salariés aux résultats de CAMCA pour une durée indéterminée. Un accord d'intéressement de l'UES CAMCA/CAMCA Courtage a également été signé le 18 juin 2025 pour une durée de trois ans.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

1 | ACTIFS INCORPORELS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES		31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2025
Frais de recherche & développement		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours		15 095	6 196	5 251	16 040
Logiciels		7 284	1 493	0	8 777
Acomptes immobilisations incorporelles		6 528	9 703	8 116	8 116
TOTAL		28 907	17 393	13 366	32 934

AMORTISSEMENTS	DURÉE D'UTILISATION	MODE D'AMORTISSEMENT	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2025
Frais de recherche & développement	3 ans	Linéaire	0	0	0	0
Logiciels	3 ans	Linéaire	6 191	1 060	0	7 252
TOTAL			6 191	1 060	0	7 252

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2025
Frais de recherche & développement	0	0	0	0
Logiciels	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

VALEUR NETTE (EN K€)	22 716			25 682
----------------------	--------	--	--	--------

Les dotations aux amortissements sur les logiciels et sur les frais de recherche et développement figurent dans les charges par nature au poste « Dotation aux amortissements et aux provisions ».

2 | PLACEMENTS

2.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	TRANSFERT (*)	31/12/2025
Immeubles	0	0	0	0	0
Parts de SCI	43 165	0	0	-483	42 682
TOTAL	43 165	0	0	-483	42 682

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	TRANSFERT (*)	31/12/2025
Immeubles	0	0	0	0	0
Parts de SCI	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

VALEUR NETTE (EN K€)	43 165		-483	42 682
----------------------	--------	--	------	--------

Ce transfert de la catégorie « Parts de SCI » vers la partie « 2.2 Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » provient de la transformation de la SCI Haussmann 122 en société par actions simplifiée désormais dénommée CAMCA Opérations.

Les provisions sur SCI et SCPI sont calculées conformément aux règles et méthodes comptables (note 3.4).

La répartition est la suivante :

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	ACTIVITÉ	AUTRES IMMOBILISATIONS	TOTAL (VALEURS NETTES)
DROITS RÉELS			
Terrains	0	0	0
Constructions	0	0	0
TOTAL DROITS RÉELS	0	0	0
PARTS DE SCI/SCPI NON COTÉES			
Terrains	0	0	0
Constructions	31 244	11 439	42 682
TOTAL SCI/SCPI NON COTÉES	31 244	11 439	42 682

2.2. PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

VALEURS BRUTES	31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	TRANSFERT (*)	31/12/2025
CAMCA RÉASSURANCE SA	5 745				5 745
CAMCA ASSURANCE SA	32 010				32 010
CAMCA COURTAGE SAS	22 418				22 418
CAMCA OPÉRATIONS	0			483	483
TOTAL	60 173	0	0	483	60 656

PROVISIONS	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	TRANSFERT (*)	31/12/2025
	0				0
VALEUR NETTE (EN K€)	60 173			483	60 656

* Ce transfert de la catégorie "Parts de SCI" vers la partie "2.2 Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation" provient de la transformation de la SCI Haussmann 122 en société par actions simplifiée désormais dénommée CAMCA Opérations.

2.3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	1 - CAPITAL 2 - PRIME DE FUSION 3 - RÉSERVES 4 - REPORT À NOUVEAU 5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	QUOTE- PART DU CAPITAL DÉTENU (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		1 - PRÊTS 2 - AVANCES 3 - CAUTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉES	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
			BRUTE	NETTE			
CAMCA RÉASSURANCE SA 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	10 000 0 3 707 31 626 0	95 %	5 745	5 745	0 0 0	59 590	0
CAMCA ASSURANCE SA 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	97 000 0 93 622 114 894 25 182	33 %	32 010	32 010	0 0 0	386 139	2 916
CAMCA COURTAGE SAS 53, rue La Boétie 75008 Paris	625 173 2 879 0 8 559	100 %	22 418	22 418	0 0 0	31 708	3 600
SCI LA BOÉTIE 65 53, rue La Boétie 75008 Paris	8 206 0 0 0 0	100 %	9 147	9 147	0 0 0	1 601	951(*)
SAS CAMCA OPÉRATIONS 53, rue La Boétie 75008 Paris	483 0 0 0 -9	100 %	483	483	0 0 0	0	(*)
SCI SÉGUR 2 53, rue La Boétie 75008 Paris	19 901 0 2 521 0 942	76,34 %	31 244	31 244	0 0 0	2 614	235

(*) Remontée de la quote-part de résultat.

2.4. OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

NATURE DES OPÉRATIONS	CRÉANCES	DETTES
AU TITRE D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE		
CAMCA RÉASSURANCE SA		1 223
CAMCA COURTAGE SAS	3 189	
AU TITRE D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE		
CAMCA COURTAGE SAS	22 892	1 567
AU TITRE D'AUTRES OPÉRATIONS		
C/C des entites SCI Boétie 65 et SAS CAMCA Opérations	991	0
C/C de la SCI SÉGUR 2	1	0
SCI SÉGUR 2	0	0
CAMCA COURTAGE SAS	5 356	0
CAMCA ASSURANCE SA	0	0
CAMCA RÉASSURANCE SA	0	0

Il n'y a pas d'autre transaction avec des parties liées devant être mentionnée, la notion de partie liée étant désormais appréciée au sens de la norme IAS 24.

2.5. AUTRES PLACEMENTS

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

NATURE	31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2025
Obligations de l'État français	4 905	4 902	3 749	6 058
Autres obligations françaises	92 865	15 956	10 421	98 400
Obligations étrangères	81 931	10 513	4 586	87 858
Actions de Sicav et FCP	31 385	66 782	73 398	24 769
TCN et bon du Trésor	0			0
Provision pour dépréciation des placements	0			0
Titres de SCPI	1 067			1 067
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ADMISES EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (EN K€)	212 153	98 153	92 154	218 152
Actions de Sicav et FCP non admis en représentation des provisions techniques	0			
Provision pour dépréciation des Sicav et FCP	-42	-102		-144
Prêts non admis en représentation des provisions techniques	0			
Provision pour dépréciation des prêts	0			
TOTAL DES AUTRES PLACEMENTS (EN K€)	212 111	98 051	92 154	218 008

Les principales acquisitions et cessions d'actif, représentatives de la gestion active du portefeuille, concernent :

Sur le long et moyen terme	Les emprunts émis et garantis par les États membres de la zone euro et des entreprises de premier plan.
Sur le court terme	Les Sicav de trésorerie (Amundi Trésor).

3 | PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste correspond à la quote-part des provisions techniques à la charge des réassureurs, conformément aux différents programmes de réassurance.

La part des réassureurs est la suivante :

(EN K€)	31/12/2025
Part des cessionnaires dans les provisions de primes	0
Part des cessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer	94 441
Part des cessionnaires dans les participations aux bénéfices	1 779

Le montant des engagements de CAMCA Réassurance SA dans les provisions techniques cédées est de :

(EN K€)	31/12/2025
Part des cessionnaires dans les primes non acquises	0
Part des cessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer	85 182
Part des cessionnaires dans les participations aux bénéfices	0

4 | CRÉANCES : DÉBITEURS DIVERS

Figurent essentiellement sous cette rubrique, les charges constatées d'avance (27 K€), les comptes courants des SCI (992 K€), les produits à recevoir (252 K€), le compte refacturation CAMCA Courtage (5 356 K€) et le compte fournisseurs (809 K€).

5 | AUTRES ACTIFS

5.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Il s'agit des immobilisations d'exploitation. Elles évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2025
Dépôts et cautionnements	356	9	2	364
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 267	59	0	1 326
Autres matériels	214	29	0	242
Agencements	2 212	0	0	2 212
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL	4 049	96	2	4 144
AMORTISSEMENTS	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2025
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique & mobilier	923	157	0	1 080
Autres matériels	210	9	0	218
Agencements	1 240	169	0	1 409
TOTAL	2 373	335	0	2 708
VALEUR NETTE (EN K€)	1 676			1 436

Les dotations relatives au mobilier et matériel de bureau, au matériel de transport et aux agencements du siège figurent sous la rubrique de charge par nature «Dotation aux amortissements et aux provisions».

5.2. COMPTES COURANTS ET CAISSE

Il s'agit des comptes courants bancaires dont dispose CAMCA pour son activité. Le montant de 60 776 K€ est une compensation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes bancaires. Il comprend des comptes courants pour 55 218 K€, dont deux comptes sur livret pour 5 558 K€.

6 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Il se compose d'intérêts courus sur obligations non échus (2 303 K€) et des différences sur prix de remboursement des obligations (2 005 K€).

Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés sur les provisions pour primes non acquises à la clôture de l'exercice 2025.

7 | ÉCHÉANCE DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

CRÉANCES (EN K€)	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE À 1 AN AU PLUS
Primes acquises non émises	67 965	67 965
Sociétaires et comptes rattachés	23 749	23 749
Réassureurs et comptes rattachés	11 129	11 129
Courtiers de réassurance et comptes rattachés	0	0
Personnel	88	88
État, impôts et taxes	63	63
Débiteurs divers	7 443	7 443

8 | CAPITAUX PROPRES

8.1. FONDS D'ÉTABLISSEMENT

(EN K€)	31/12/2024	DOTATION DE L'EXERCICE	31/12/2025
Fonds d'établissement	400		400

Ayant le statut juridique des sociétés d'assurance mutuelle à cotisations variables prévu par le Code des assurances, CAMCA ne dispose pas de capital.

8.2. AUTRES RÉSERVES

(EN K€)	31/12/2024	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/2025
Réserves facultatives	37 245	0	0	37 245
Fonds pour risques d'assurance généraux	181 201	20 747	0	201 948
Réserve de capitalisation	7 058	0	0	7 058
TOTAL (EN K€)	225 503	20 747	0	246 251

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale du 13 mai 2025 a décidé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2024, soit 20 747 K€, au fonds pour risques d'assurance généraux.

9 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

9.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

La provision pour primes non acquises est constituée du prorata des primes émises relatives à des contrats dont la date d'effet excède la date de clôture de l'exercice :

- stock au 31 décembre 2025: 2 134 K€;
- stock au 31 décembre 2024: 2 346 K€.

9.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles ont évolué comme suit :

PROVISIONS BRUTES	2024	DOTATIONS	REPRISES	2025
Globale de banque	8 993	8 702	8 993	8 702
Assurances de personnes	23 734	23 200	23 734	23 200
Immeubles	29 343	54 870	29 343	54 870
Informatique	4 028	2 988	4 028	2 988
Responsabilité civile	55 831	67 724	55 831	67 724
Construction	26 124	32 418	26 124	32 418
Automobile	17 838	13 019	17 838	13 019
Pertes pécuniaires	201	57	201	57
Parabancaire	9 801	14 362	9 801	14 362
Chargements de gestion	7 870	9 143	7 870	9 143
Acceptations	4 627	5 126	4 627	5 126
Caution	283	283	283	283
TOTAL DES PROVISIONS BRUTES (EN K€)	188 674	231 891	188 674	231 891
PRÉVISIONS DE RECOURS	2024	DOTATIONS	REPRISES	2025
Globale de banque	786	790	786	790
Assurances de personnes	0	0	0	0
Immeubles	1 608	21 593	1 608	21 593
Informatique	0	0	0	0
Responsabilité civile	194	291	194	291
Construction	2 068	4 403	2 068	4 403
Automobile	907	674	907	674
Parabancaire	0	0	0	0
Chargements de gestion	-335	-499	-335	-499
TOTAL DES PRÉVISIONS DE RECOURS (EN K€)	5 229	27 252	5 229	27 252
TOTAL DES PROVISIONS NETTES POUR SINISTRES À PAYER (EN K€)	183 445	204 639	183 445	204 639

Les opérations d'acceptation sont réalisées avec des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole.

9.3. DÉGAGEMENT DE BONI/MALI SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

(HORS CHARGEMENT DE GESTION)	BONI (+)/MALI (-)
Globale de banque	3 280
Assurances de personnes	7 086
Immeubles	450
Informatique	114
Responsabilité civile	14 052
Construction	-2 964
Automobile	3 581
Pertes pécuniaires	189
Parabancaire	-401
Caution	96
Acceptations	1 326
Cyber	2 750
TOTAL DES BONI/MALI (EN K€)	29 558

9.4. ÉTAT DES RÈGLEMENTS, DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER ET DES PRIMES ACQUISES INSCRITES AU BILAN SOCIAL POUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES COMPTABLES PAR EXERCICE DE SURVENANCE

(EN K€)	2021 (N-4)	2022 (N-3)	2023 (N-2)	2024 (N-1)	2025
INVENTAIRE N-2					
Règlements	7 179	24 690	36 604		
Provisions	-27 936	-49 290	84 292		
TOTAL SINISTRES	-20 757	-24 600	120 897		
Primes acquises	289 748	306 135	322 424		
Pourcentage sinistres/primes acquises	19,2 %	25,4 %	37,5 %		
INVENTAIRE N-1					
Règlements	1 714	7 432	28 128	43 910	
Provisions	-3 768	-11 441	-52 630	81 819	
TOTAL SINISTRES	-2 054	-4 008	-24 502	125 729	
Primes acquises	289 748	306 135	322 424	345 794	
Pourcentage sinistres/primes acquises		24,1 %	29,9 %	36,4 %	
INVENTAIRE N					
Règlements	7 933	1 929	5 937	31 983	77 055
Provisions	-8 058	-4 794	-9 611	-57 169	100 827
TOTAL SINISTRES	-125	-2 865	-3 673	-25 187	177 882
Primes acquises	289 748	306 135	322 424	345 794	357 813
Pourcentage sinistres/primes acquises			28,8 %	29,1 %	49,7 %

9.5. PROVISION POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES (NON-VIE)

Il s'agit, d'une part, du solde sur excédents liés à l'activité parabancaire restant à verser aux Caisses régionales au 31 décembre 2025 (un acompte de 59 308 K€ ayant déjà été versé en décembre 2025 et, d'autre part, de la participation bénéficiaire sur autres produits).

	2024	2025
Participation bénéficiaire SécuriCOMPTE	17 890	37 107
Participation bénéficiaire sur autres produits parabancaires	5 247	4 230
Participation bénéficiaire sur autres produits	10 087	9 530
TOTAL (EN K€)	33 223	50 867

9.6. PROVISION POUR ÉGALISATION

	2024	2025
Provision pour égalisation au 31 décembre (en K€)	3 869	7 042

La provision pour égalisation a été constituée sur la base du résultat technique Gareat et du risque cyber.

10 | PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2025
Provisions pour litiges RH	70	0	40	30
Provision pour risques	7 661	7 523	7 661	7 523
VALEUR AU BILAN (EN K€)	7 731	7 523	7 701	7 553

11 | AUTRES DETTES : CRÉANCIERS DIVERS

Ce poste est composé essentiellement des charges à payer pour 11 401 K€.

12 | COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste est constitué de l'amortissement de la différence de prix de remboursement sur les obligations (134 K€).

13 | ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des dettes (hors provisions) a une échéance à moins d'un an.

DETTES (EN K€)	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE		
		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Sociétaires et comptes rattachés	54 517	54 517		
Acceptation et comptes rattachés	95	95		
Coassurance et comptes rattachés	1 627	1 627		
Réassureurs et comptes rattachés	0	0		
Courtiers de réassurance et comptes rattachés	0	0		
Primes acquises non émises cédées	7 116	7 116		
Primes acquises non émises coassurance	0	0		
Personnel	3 243	3 243		
État, organismes de sécurité sociale	4 702	4 702		
Dettes diverses	7	7		
Fournisseurs et charges à payer	11 404	11 404		

14 | CHARGES D'EXPLOITATION

Elles se résument comme suit :

(EN K€)	2024	2025
91 Charges externes	12 500	10 500
92 Autres charges externes	8 002	13 809
93 Impôts et taxes	5 116	6 187
94 Charges de personnel	15 405	14 674
95 Autres charges	4	0
98 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 023	1 870
99 Reprises de provisions	0	-60
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	42 049	46 980
602850 Frais de gestion des sinistres	4 458	7 053
642080 Frais d'acquisition	3 115	3 509
642280 Frais d'administration	6 620	11 364
663000 Frais internes de gestion des placements	77	139
645850 & 645859 Autres charges techniques	27 779	24 916
TOTAL DES CHARGES PAR DESTINATION	42 049	46 980

15 | RÉMUNÉRATION DES INTERMÉDIAIRES

Recensée sous la rubrique «Frais d'acquisition», elle se décompose comme suit :

	2024	2025
Commissions versées aux Caisses régionales	80 538	81 060
Commissions versées aux filiales CA	14 983	15 320
Rémunération d'intermédiaires gérant des contrats	538	544
Variation des frais d'acquisition reportés	0	0
Variation des commissions sur primes acquises non émises	1 012	1 441
TOTAL (EN K€)	97 072	98 365

16 | CHARGES DE PERSONNEL

Elles se résument comme suit :

(EN K€)	2024	2025
Salaires, primes, indemnités et avantages en nature	8 489	8 503
Pensions de retraite	(*)	(*)
Charges sociales	5 055	5 081
Autres charges de personnel	1 861	1 089
TOTAL (EN K€)	15 405	14 674

(*) Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

17 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 364 K€ TTC sur 2025, soit 303 K€ HT (contre 329 K€ TTC en 2024, soit 274 K€ HT).

(EN MILLIERS D'EUROS HORS TAXES)	FORVIS MAZARS	%	TALENZ ALTEIS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels(*)	249	91 %	27	90 %
Services autres que la certification des comptes	24	9 %	3	10 %
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)	0	0 %	0	0 %
TOTAL (EN K€)	273		30	

(*) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Les services autres que la certification des comptes correspondent au contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.) pour 27 K€ HT.

18 | RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

19 | LES PRODUITS ET LES CHARGES DES PLACEMENTS

Les revenus et charges des placements s'analysent ainsi :

(EN K€)	REVENUS FINANCIERS ET FRAIS FINANCIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES	AUTRES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS	TOTAL
Revenus des participations	6 516	60	6 576
Revenus des placements immobiliers	1 185	50	1 235
Revenus des autres placements	0	5 472	5 472
Autres revenus financiers (commissions, honoraires, etc.)	0	6	6
TOTAL (EN K€)	7 701	5 588	13 289
Pertes sur résultat SCI	0		0
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios, etc.)		-9	-9

À ces éléments, il convient de rajouter les plus et moins-values (+452 K€), les frais internes de gestion de placements (-139 K€) et les dotations et reprises aux provisions et amortissements (+493 K€). Au total, les produits financiers nets s'élèvent à 14 087 K€.

20 | VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le détail des produits et charges exceptionnels est le suivant :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Dotation provision pour risques	7 523
Autres charges exceptionnelles	2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Reprise provision pour risques	7 661
Autres produits exceptionnels	1
TOTAL (EN K€)	137

21 | PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES SUR UN AUTRE EXERCICE

Les charges comptabilisées pendant l'exercice qui concernent un exercice ultérieur figurent à l'actif du bilan dans le compte « Charges constatées d'avance » pour un montant de 27 K€.

Les produits à recevoir et les charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes sont les suivants :

PRODUITS À RECEVOIR RATTACHÉS AUX POSTES DE CRÉANCES	
Primes acquises non émises	67 965
Intérêts courus à recevoir	240
Dividendes à recevoir	12
CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX POSTES DE DETTES	
Primes acquises non émises cédées	7 116
Primes acquises non émises part coassureur	0
Personnel - Provisions congés payés	1 561
Personnel - Autres charges à payer	1 682
Charges sociales sur provision congés payés	1 156
Charges sociales sur autres charges à payer	284
État - Charges à payer	2 055
Factures non parvenues - Frais généraux	11 401
TOTAL (EN K€)	42 962

Il convient de noter qu'aucune autre charge et aucun autre produit n'ont été comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur.

22 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'activité de CAMCA Mutuelle dégage, au titre de l'exercice inventorié, un bénéfice fiscal global de +20 987 K€. Après impôt sur les sociétés de 5 395 K€, le résultat net comptable de l'exercice est de +18 075 K€.

VENTILATION DE L'IS	BASE	TAUX	IS
Part afférente IS sur opérations courantes	20 987	25,71 %	5 395
Part afférente IS sur opérations exceptionnelles	1	25,71 %	0
Crédits d'impôt mécénat et pour abandon de loyers			0
TOTAL (EN K€)	20 987		5 395

23 | ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

CAMCA a reçu en nantissement des valeurs mobilières couvrant les engagements des réassureurs pour un montant de 92 860 K€.

CAMCA a donné en nantissement des valeurs mobilières couvrant ses engagements en tant que réassureur pour un montant de 5 045 K€. Il n'existe pas d'autres engagements reçus et donnés à l'égard des dirigeants, à l'égard des entreprises liées ou à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

24 | EFFECTIF

L'effectif moyen de CAMCA Mutuelle à la clôture de l'exercice est de 123 personnes. Il se répartit entre 89 cadres et 34 non-cadres.



COMPTES CONSOLIDÉS



BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

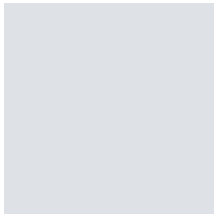
ACTIF (EN K€)	2025	2024
1 AUTRES ACTIFS INCORPORELS	31 327	29 540
1a Dont écart d'acquisition	655	1 943
2 PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	4 025 172	3 781 281
2a Terrains et constructions	96 960	104 440
2b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2 000	2 000
2c Autres placements	3 926 212	3 674 840
3 PLACEMENTS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTES		
4 PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES	1 011	6 369
5 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	15 409	11 294
5a Provisions pour primes non acquises		24
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	13 622	9 878
5f Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	1 787	1 392
6 CRÉANCES	193 863	205 757
6a Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	173 635	174 801
6aa Primes acquises non émises	57 699	34 404
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	104 844	72 138
6ac Créances nées d'opérations de réassurance	11 092	68 260
6d Autres créances	20 228	30 956
6da Personnel	103	74
6db État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 094	22 913
6dc Débiteurs divers	9 031	7 969
7 AUTRES ACTIFS	157 358	205 194
7a Actifs corporels d'exploitation	1 334	1 628
7b Comptes courants et caisses	156 024	203 566
8 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	34 239	25 042
8a Intérêts et loyers acquis non échus	31 426	24 023
8b Frais d'acquisition reportés	2 805	1 014
8c Autres comptes de régularisation	7	5
10 DIFFÉRENCE DE CONVERSION		
TOTAL GÉNÉRAL	4 458 377	4 264 477

BILAN PASSIF

PASSIF (EN K€)	2025	2024
1 CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	546 607	530 116
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire	400	400
1b Réserves	529 716	519 734
1c Report à nouveau		
1d Résultat de l'exercice	16 491	9 982
2 INTÉRÊTS DES MINORITAIRES	170 610	151 715
3 PASSIFS SUBORDONNÉS	500	4 000
4 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	3 540 890	3 348 059
4a Provisions techniques vie		
4b Provisions techniques non-vie	3 540 890	3 348 059
4ba Provisions pour primes non acquises	14 392	12 471
4bd Provisions pour sinistres (non-vie)	2 010 850	1 938 320
4bf Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	1 196 892	1 060 514
4bg Provisions pour égalisation	318 756	336 754
5 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE		
6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 562	9 717
7 DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	399	173
8 DETTES	189 767	220 660
8a Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	93 339	129 694
8aa Dettes nées d'opérations d'assurance directe	82 676	50 625
8ab Dettes nées d'opérations de réassurance	10 663	79 069
8e Autres dettes	96 428	90 966
8eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	19 962	16 445
8ec Personnel	4 935	5 274
8ed État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	51 575	54 214
8ee Créanciers divers	19 956	15 032
9 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	41	37
10 DIFFÉRENCE DE CONVERSION		
TOTAL GÉNÉRAL	4 458 377	4 264 477
ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (EN K€)	2025	2024
1 ENGAGEMENTS REÇUS		
2 ENGAGEMENTS DONNÉS		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés		
3 VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	8 078	6 694
4 VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION		
5 VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE		
6 AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
7 ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

(EN K€)	ACTIVITÉS NON-VIE	ACTIVITÉS VIE	AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL 2025	TOTAL 2024
1a Primes	743 740			743 740	622 784
1b Variation des PNA	-1 906			-1 906	-8 952
1 PRIMES ACQUISES	741 834			741 834	613 832
2a Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			7 521	7 521	1 082
2b Autres produits d'exploitation	913		17	929	655
2c Produits financiers nets de charges	59 887		190	60 077	56 378
2 TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	802 633		7 728	810 361	671 948
3a Charges des prestations d'assurance	-493 369			-493 369	-393 545
3b Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-21 752			-21 752	-39 893
3c Charges des autres activités			-6 918	-6 918	-7 576
3d Charges de gestion	-239 001			-239 001	-205 086
3 TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-754 121		-6 918	-761 039	-646 100
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION AVANT DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION	48 512		810	49 322	25 848
4a Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				-1 288	-1 288
4b Autres produits nets					9
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION APRÈS DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION				48 034	24 569
5a Résultat exceptionnel				134	4 457
5b Impôt sur les résultats				-9 704	-5 638
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				38 464	23 388
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ				38 464	23 388
6a Intérêts minoritaires				-21 973	-13 406
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)				16 491	9 982



**NOTES ANNEXES
AUX COMPTES
CONSOLIDÉS**



I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué par rapport à 2024.

L'exercice 2025 a été marqué par les faits caractéristiques suivants :

■ Poursuite de l'accompagnement de nos sociétaires et enjeux business

En complément des éléments énoncés dans les notes annexes aux comptes sociaux, l'année 2025 a aussi été marquée par :

- la poursuite du partenariat avec les commerçants du territoire, notamment les buralistes, avec 4 500 cautions qui ont été accordées aux commerçants de proximité sur les métiers presse, tabac, jeux (FJD/PMU) et épicerie ;
- l'accélération du développement des offres CAMCA Immo Pro et Asso ainsi que la généralisation des offres CAMCA Logement social et CAMCA Installation Agri ;
- le développement du taux d'adossement annuel des Caisses régionales sur l'offre CAMCA Cautions Habitat pour atteindre 61,53 % au 30/11/2025 ;
- l'ouverture des offres Protection BTP Artisans et Protection BTP Entreprises à de nouvelles activités et ajout de la garantie « Tous Risque Montage Essais » à l'offre Sérénité Chantier.

■ Marchés financiers

Le portefeuille est désormais en situation de moins-value latente à hauteur de -242 218 K€. Aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constatée en raison de la situation de plus-value du portefeuille non amortissable.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont établis selon les normes françaises en vigueur. Il n'est pas prévu de les produire aux normes IFRS en anticipation des textes européens.

La provision pour égalisation a été dotée en 2025 à hauteur de 17 997 K€.

Le résultat net (part du groupe) est arrêté à +16 491 K€ contre + 9 982 K€ au 31 décembre 2024.

II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises consolidées sont les suivantes :

	PAYS	SIÈGE SOCIAL	SIREN ^(**)	31/12/2025		
				% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION ^(*)
SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE						
CAMCA Réassurance SA	Luxembourg	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg		95 %	95 %	IG
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE						
CAMCA (entité consolidante)	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	784 338 527	100 %	100 %	
CAMCA Assurance SA	Luxembourg	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg		66 %	64,35 %	IG
SOCIÉTÉ DE COURTAGE						
CAMCA Courtage SAS	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	428 681 985	100 %	100 %	IG
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE						
CAMCA Opérations S.A.S.	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	391 185 873	100 %	100 %	IG
SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES						
SCI La Boétie 65	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	391 184 504	100 %	100 %	IG
SCI 32 Liberté	Luxembourg	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg		100 %	95 %	IG
SCI Ségur 2	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	447 735 705	76,34 %	76,34 %	IG

^(*)IG : intégration globale.

^(**)Pour les entités françaises.

Le fonds commun de placement CAMCA Lux Finance n'est pas consolidé dans l'ensemble CAMCA. En effet, son exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés au sens de l'article 212-2 du règlement ANC 2020-01.

III - PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020, rentré en application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, abrogeant le règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000 et le règlement CRC n° 99-02.

1 | MÉTHODE DE CONSOLIDATION UTILISÉE

Compte tenu des pourcentages de détention de la société CAMCA dans le capital des sociétés incluses dans le périmètre, l'ensemble de ces sociétés est consolidé par la méthode de l'intégration globale.

Le règlement ANC n° 2020-01 distingue les différents secteurs d'activité du groupe. L'activité « Assurance non-vie » regroupe l'activité de CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance ; l'activité « Assurance vie » est à néant pour 2025 (puisque CAMCA Vie a été liquidée en 2016) ; les « Autres activités » montrent la contribution de CAMCA Courtage.

Toutes les entités consolidées ont des dates d'exercice comptable coïncidant avec l'année civile.

2 | ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

L'écart d'acquisition de CAAP est amorti sur dix ans (CAAP ayant été fusionnée dans la société CAMCA Courtage en date du 30 juin 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017).

Les autres sociétés consolidées ayant été créées par la CAMCA, aucun écart de première consolidation n'est constaté. Seul un écart d'acquisition des titres est enregistré en raison du rachat par la Mutuelle des titres anciennement détenus par la société Willis Corroon dans CAMCA Réassurance. Cet écart est totalement amorti.

Un écart d'acquisition négatif généré à la suite de l'entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} mai 2021 de la SCI Ségur 2 a été constaté en 2021 dans les comptes consolidés du Groupe CAMCA par un produit exceptionnel.

3 | OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

3.1. CESSIONS D'ACTIFS

Les plus-values de cession intragroupe sont neutralisées en consolidation.

3.2. OPÉRATIONS INTERSECTORIELLES

Les opérations intersectorielles ont été éliminées au compte de résultat. Elles concernent les commissions versées à l'occasion d'opérations faisant intervenir essentiellement CAMCA Courtage et des refacturations de frais généraux.

3.2. AUTRES OPÉRATIONS

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

4 | RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

Les retraitements de consolidation concernent :

- l'harmonisation des principes et méthodes comptables entre entités du Groupe ;
- l'enregistrement d'une provision pour participation aux bénéficiaires différés résultant des retraitements de consolidation ;
- l'enregistrement des impôts différés :

Ils résultent :

- soit des décalages temporaires d'imposition,
- soit des retraitements de consolidation.

Pour les sociétés fiscalement déficitaires, le montant de l'impôt différé actif comptabilisé est limité au montant de l'impôt différé passif.

5 | CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement introduit notamment, une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

IV - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1 | ACTIFS INCORPORELS

Parmi les actifs incorporels, figurent les frais de premier établissement, les frais de développement ainsi que le coût des logiciels acquis et les frais de mise en place de ces logiciels. Les frais de premier établissement sont amortis sur cinq ans; les frais de développement, les logiciels et leurs frais d'installation sont amortis sur une durée de trois à sept ans. Les actifs incorporels font l'objet de provisions pour dépréciation, le cas échéant.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche appliqués et les frais de développement ne sont inscrits à l'actif du bilan que s'ils remplissent un certain nombre de conditions cumulatives :

- Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
- Les frais de développement sont inscrits à l'actif, s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.
- Les six critères suivants doivent être respectés :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsque les frais de développement répondent bien à l'ensemble des critères cités ci-dessus, ces frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont relatifs à des solutions informatiques.

2 | PLACEMENTS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents.

2.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à l'article R. 332-2 alinéa 9 bis du Code des assurances, les parts ou actions de sociétés immobilières non cotées et non consolidées sont assimilées aux immeubles.

En application du règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002, les immeubles sont amortis selon la méthode de l'approche par composants. Cependant, l'avis CNC 2002-12 du 22 octobre 2002 précisant que « lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments », seuls l'immeuble d'exploitation porté par la SCI La Boétie 65 et celui de la SCI Ségur 2 font l'objet d'un amortissement selon la méthode de l'approche par composants.

Les amortissements des immeubles sont calculés selon la méthode linéaire; les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants:

- Immeubles: 2 %;
- Agencements: 10 %.

L'immeuble d'exploitation a été amorti selon la méthode de l'approche par composants en fonction des modalités suivantes:

	% DU COÛT D'ACQUISITION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	50	De 60 à 80 ans
Second œuvre	25	De 15 à 30 ans
Installations techniques	10	De 10 à 15 ans
Agencements	15	10 ans

2.2. AUTRES PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Ils sont composés des éléments d'actif admis en représentation des provisions techniques (définis par l'article R.332-2 du Code des assurances) et des autres actifs détenus à long terme par les compagnies d'assurances et de réassurance.

En ce qui concerne les titres à revenus fixes, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances.

L'évaluation des actions, des Sicav et des parts de FCP détenues par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R.343-10 du Code des assurances. La valeur liquidative du FCP luxembourgeois est calculée deux fois par mois (le 15 et le 30).

2.3. PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

Apparaissent ici les placements de toutes natures détenus par les sociétés n'exerçant pas d'activité d'assurance. Ils sont évalués selon les mêmes méthodes que les « Autres placements des entreprises d'assurance ».

2.4. VALEURS DE RÉALISATION ET PROVISIONS

L'évaluation des placements (hors titres à revenus fixes) détenus par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R.343-10 du Code des assurances et fait l'objet d'une double évaluation:

- lorsque leur valeur unitaire de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la totalité de la moins-value latente. Une provision pour dépréciation durable n'est constituée que lorsque la moins-value latente constatée à la date d'arrêté calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % et est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. La méthode d'appréciation du caractère durable est fixée à une durée de six mois consécutifs;
- lorsque leur valeur globale de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour risque d'exigibilité est constituée.

La valeur de réalisation correspond au cours de la Bourse ou à la valeur vénale pour les titres non cotés. La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés civiles immobilières est déterminée sur la base d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

Les valeurs mobilières détenues par les sociétés luxembourgeoises sont évaluées selon les mêmes règles.

3 | PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Deux natures de provisions sont comptabilisées sous cette rubrique:

- Les cotisations émises font l'objet de cessions aux réassureurs. Figure ici le montant des cotisations cédées relatives aux cotisations non acquises de l'exercice.
- Les provisions pour sinistres à payer qui figurent au passif du bilan sont évaluées pour leur montant brut. La part des réassureurs (cessionnaires) dans ces sinistres est inscrite à l'actif sous cet intitulé.

- Les provisions pour participations aux bénéfices cédées :
Au titre de l'exercice 2025, les contrats de réassurance qui incluaient une clause de participations aux bénéfices concernent le traité relatif au risque majeur du produit « Cartes » en quote-part.

4 | PRIMES ACQUISES NON ÉMISES

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises sur l'exercice.

Pour les affaires déjà existantes, elles sont déterminées, sur la base de la date d'effet du contrat, de la façon suivante :

- application d'une méthode statistique pour les contrats déclaratifs à échéances mensuelles,
- application d'une reprise de la prime HT nette d'annulation et de ristourne de l'année N-1 ou du trimestre T-1 pour les contrats à échéances annuelles ou trimestrielles proratisée par rapport à la date d'arrêté des comptes.

Pour les nouvelles affaires, les primes acquises non émises sont déterminées sur base de la communication d'une prime estimée par le service production calculée selon les éléments du contrat, puis par l'application d'un calcul de prorata par rapport à la date d'arrêté des comptes.

Les primes acquises non émises sont présentées au bilan nettes de commissions sur primes à émettre. Ces dernières sont déterminées en appliquant le taux de commission contractuel sur primes émises au montant des primes acquises non émises calculées.

5 | AUTRES ACTIFS

5.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Figurent sous cette rubrique les immobilisations d'exploitation : matériel de bureau et informatique, matériel de transport, mobilier et agencements des locaux d'exploitation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Mobilier de bureau	10 %	mode linéaire
Matériel de bureau	20 %	mode linéaire
Matériel informatique	33,33 %	mode linéaire
Matériel de transport	20 %	mode linéaire
Agencements	10 %	mode linéaire

Se trouvent également rapportés à cette rubrique les « Dépôts et cautionnements versés » liés à l'exploitation.

5.2. COMPTES COURANTS ET CAISSES

Est présenté ici le montant net des avoirs en banque.

6 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

6.1. INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Sous cette rubrique figurent uniquement les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement.

6.2. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Le montant indiqué sur cette ligne représente les commissions dues au titre des primes reportées dont le montant figure au passif du bilan sur la ligne provision pour primes non acquises.

6.3. AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION

Sont portées ici les charges constatées d'avance et les charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces dernières sont composées des frais d'acquisition des immeubles. Ils sont amortis sur cinq ans.

7 | FONDS D'ÉTABLISSEMENT

Ce fonds d'établissement est constitué conformément à l'article 38 des statuts de la CAMCA.

8 | RÉSERVES CONSOLIDÉES

Cette rubrique regroupe les différentes catégories de réserves consolidées. Elles sont dotées par affectation du résultat, sur décision de l'Assemblée Générale, afin notamment de respecter le montant réglementaire de la marge de solvabilité définie par l'article R.334-3 du Code des assurances.

Elles sont de deux natures :

- les réserves facultatives constituant des fonds propres de long terme,
- le fonds pour risques d'assurance généraux devant permettre de faire face à des événements exceptionnels.

9 | PASSIFS SUBORDONNÉS

Sont inclus dans cette rubrique les emprunts subordonnés.

10 | PROVISIONS TECHNIQUES

Parmi les provisions techniques (vie et non-vie) figurent la provision pour primes non acquises, la provision pour sinistres à payer, la provision pour participations bénéficiaires et ristournes et la provision pour égalisation.

10.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Adaptées de la directive 91/674/CEE du 19 décembre 1991, elles correspondent au partage mécanique des primes *pro rata temporis*. Elles sont complétées par une provision pour risques en cours lorsqu'il apparaît que le report des primes ne suffira pas pour couvrir les sinistres et frais susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et avant la prochaine échéance des contrats.

10.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles se composent de quatre éléments :

- la provision pour sinistres à payer,
- la provision pour sinistres tardifs,
- les prévisions de recours à encaisser,
- la provision pour sinistres non encore manifestés.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé. Elle est évaluée conformément aux articles R.343-1 à R.343-8 du Code des assurances.

Les sinistres sont évalués à leur montant brut. La part des réassureurs dans ces sinistres est inscrite à l'actif.

Les sinistres survenus et non encore déclarés (IBNR) font l'objet d'une comptabilisation séparée dans un compte de provision pour sinistres tardifs. Ils sont estimés selon des méthodes statistiques appropriées à chaque catégorie de risques et à chaque typologie de sinistres.

- Sinistres non graves (inférieurs à un seuil défini branche par branche) : provisions dossier/dossier complétées de IBNR déterminés sur base actuarielle (Chain-Ladder sur les cadences de règlements ou sur les charges de sinistres selon les branches), calibrés de façon prudente (quantile 80), compte tenu de la nature, de la taille, de la concentration et de la durée (engagements longs en RC professionnelle du banquier et en Globale de banque) des risques souscrits.
- Sinistres graves : provisions dossier/dossier complétées de IBNR déterminés notamment sur base des historiques de fréquence et de coût moyen des sinistres graves.
- IBNR de l'exercice de survenance courant ajustés *in fine* par comparaison avec la charge ultime déterminée à l'aide d'une méthode S/P (ratio sinistres à primes « souscripteur »).

Depuis 2009, la méthode retenue pour le produit Caution des prêts habitat, compte tenu de ses caractéristiques et des historiques statistiques disponibles est celle des provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM, méthode adaptée de la méthode réglementaire des PSNEM Construction : suivi par âge de chaque génération de prêts, double calcul selon le volume de primes de la génération de prêts et selon le développement de la charge sinistres de la génération de prêts).

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées selon les méthodes appropriées à chaque nature de risque. Elles sont enregistrées dans un compte spécifique.

Aux provisions pour sinistres à payer et pour sinistres tardifs est ajouté le montant estimé des coûts de gestion nécessaires à la liquidation des dossiers. Ce montant est calculé par application aux provisions d'un taux par branche d'assurance. Ce taux est déterminé après analyse des coûts réels supportés pour la gestion des sinistres.

Les coûts de gestion relatifs aux prévisions de recours à encaisser sont pris en compte par application du même taux que celui déterminé pour les provisions pour sinistres à payer.

10.3. PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES

En assurance vie, les provisions pour participations aux bénéfices représentent l'obligation faite à l'assureur de reverser aux bénéficiaires une quote-part des résultats effectués sur les contrats.

En assurance non-vie, elles représentent principalement l'évaluation du solde de résultat SécuriCOMPTE, des autres produits et du produit caution à reverser aux sociétaires.

Ces provisions sont calculées selon des termes contractuels.

10.4. PROVISIONS POUR ÉGALISATION

Conformément à la réglementation applicable en matière de réassurance au Luxembourg, la société CAMCA Réassurance a constitué une provision pour égalisation. La dotation annuelle à cette provision est égale aux résultats technique et financier sans pouvoir dépasser un plafond déterminé par application d'un multiple (fixé par le Commissariat aux assurances du Luxembourg pour chaque catégorie de risque) aux primes nettes de réassurance. Si un exercice se solde par une perte, une fraction suffisante de la provision pour égalisation est intégrée au résultat pour compenser cette perte. La provision doit être réintégrée au résultat au plus tard lors de la liquidation de la société.

Une provision de même nature est constituée aux termes de la législation française. À la différence du Luxembourg, elle ne concerne que certaines branches de l'activité d'assurance. En ce qui concerne CAMCA, seuls les risques attentats et terrorisme (participation au pool Gareat) et Cyber y sont soumis. Elle est calculée conformément à l'article R. 343-3 du Code des assurances.

Les provisions pour égalisation constituées par CAMCA Réassurance et par CAMCA Mutuelle dans leurs comptes sociaux respectifs sont maintenues à l'identique dans les comptes consolidés du Groupe CAMCA établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020, compte tenu du profil de risque particulier des activités du Groupe CAMCA, eu égard à la taille, à la concentration, à la volatilité (garanties fraude, détournement, escroquerie de la Globale de banque) et à la durée (engagements longs en RC professionnelle du banquier, en Globale de banque et en Caution des prêts habitat) des risques souscrits.

11 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions de nature sociale, fiscale ou autres.

11.1. PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

La provision pour indemnités de retraite des salariés avait fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2021. En effet, le Groupe CAMCA a externalisé, au cours de l'exercice 2021, la gestion des indemnités de fin de carrière auprès de Predica.

11.2. PROVISION POUR SERVICE DIFFÉRÉ

Une provision pour service différé est constituée en vue de faire face aux charges qui résulteront de l'application des engagements pris au cours de l'exercice et dont l'exécution aura lieu au cours d'exercices ultérieurs.

12 | RÉASSURANCE

Les cessions en réassurance sont effectuées selon plusieurs modes :

- « Réassurance facultative », pour les risques propres à certains sociétaires ;
- « Réassurance obligatoire » :
 - traité « en excédent de sinistres », mis en jeu pour les sinistres dépassant un certain montant ;
 - traité « quote-part », dans lequel les cessions de primes et de sinistres sont effectuées dans une même proportion ;
 - traité « en excédent de perte annuelle », protégeant le résultat contre une fréquence anormale de sinistres.

Les opérations relatives à la réassurance sont comptabilisées au compte de résultat technique sous les rubriques :

- cessions et rétrocessions de primes;
- cessions et rétrocessions de charge des sinistres;
- cessions et rétrocessions de participation bénéficiaire;
- commissions reçues des réassureurs.

CAMCA ne réalise pas d'opération de réassurance finite.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors-bilan et évalués au cours de Bourse.

13 | CHARGES D'EXPLOITATION DES ENTITÉS ASSURANCE ET RÉASSURANCE

Elles sont initialement comptabilisées par nature de frais. Elles sont ensuite réparties en charges par destination selon deux modes : soit par affectation directe à une destination, soit par application d'une clé de répartition appropriée. Trois clés sont utilisées en fonction de la nature des charges :

- la masse salariale;
- la surface des locaux occupés;
- l'effectif.

14 | ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS NETS DES ENTITÉS ASSURANCE ET RÉASSURANCE

Ils sont répartis en rémunération des fonds propres d'une part et des engagements techniques d'autre part suivant le rapport :

$$\frac{\text{Produits financiers nets} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Fonds propres (hors réserve de capitalisation)} + \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}$$

Le montant ainsi obtenu est transféré du compte de résultat non technique au compte de résultat technique sous la rubrique « Produits des placements transférés ».

15 | IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

L'impôt exigible est défini comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées de différences temporelles.

La comptabilisation des impôts différés est réalisée dans les cas suivants :

- Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité :
 - soit sur la même entité imposable,
 - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôts correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

V - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

1 | ACTIFS INCORPORELS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Écart d'acquisition	17 728	0	0	17 728
Immobilisations en cours	22 860	17 142	14 935	25 067
Frais d'établissement	46	0	0	46
Frais d'augmentation de capital	220	0	0	220
Commercialité	2 626	0	0	2 626
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Logiciels	12 680	2 995	1	15 674
TOTAL	56 160	20 137	14 936	61 361
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Écart d'acquisition	15 785	1 288	0	17 073
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Frais d'établissement	46	0	0	46
Frais d'augmentation de capital	220	0	0	220
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Logiciels	10 569	2 126	0	12 695
TOTAL	26 620	3 414	0	30 034
VALEUR NETTE (EN K€)	29 540			31 327

Les actifs incorporels bruts sont composés pour l'essentiel :

- d'un écart d'acquisition pour 17 728 K€,
- de logiciels pour 15 674 K€,
- d'immobilisations en cours incorporelles pour 25 067 K€ liées notamment au projet de digitalisation du Groupe.

Les principaux mouvements de l'exercice concernent principalement :

- acquisition de logiciels pour 2 995 K€,
- entrée d'immobilisations en cours pour 17 142 K€,
- sortie d'immobilisations en cours pour 14 935 K€.

2 | FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et les coûts de développement n'ayant pu être activés à l'actif du bilan ont été comptabilisés en charges pour un montant global de 3118 K€.

3 | PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

3.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Immeubles	38 063	0	0	38 063
Terrains	12 149	0	0	12 149
Agencements	6 284	0	0	6 284
Parts de SCI	2 292	0	0	2 292
SCPI	78 363	0	0	78 363
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	137 152	0	0	137 152
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Immeubles	14 816	1 473	0	16 288
Agencements	4 114	448	0	4 561
Parts de SCI	0			0
SCPI	13 782	5 824	264	19 342
TOTAL	32 711	7 745	264	40 192
VALEUR NETTE	104 440			96 960

Les provisions sur SCI et SCPI sont calculées conformément aux règles et méthodes comptables (note 2.4).

Les principales variations de l'exercice concernent :

- la dotation aux provisions des SCPI Rivoli Avenir Patrimoine, Edissimo, Corum Origin, Corum Eurion, Primovie ESG Pierre Capitale, Épargne Pierre et LF Europimmo pour un montant global de 5824 K€.

3.2. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Grands Crus Investissements (GCI)	2 000	0	0	2 000
CAHUB@Luxembourg	6		0	6
TOTAL	2 006	0	0	2 006
PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Grands Crus Investissements (GCI)	0	0	0	0
CAHUB@Luxembourg	6		0	6
TOTAL	6	0	0	6
VALEUR NETTE	2 000	0	0	2 000

3.3. AUTRES PLACEMENTS

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

NATURE	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Obligations de l'État français	986 831	158 295	96 301	1 048 825
Autres valeurs françaises	776 320	103 313	30 945	848 688
Valeurs étrangères	1 206 818	146 781	52 954	1 300 645
Actions de Sicav et FCP	687 517	647 382	623 081	711 818
Autres valeurs (DAT, bons à terme et CDN)	4 000	0	3 500	500
Différence sur prix de remboursement	13 354	2 495	114	15 735
Provision pour dépréciation des titres	0	0	0	0
Prêts admis en représentation des provisions techniques				
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ADMISES EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	3 674 840	1 058 266	806 894	3 926 212
Actions de Sicav et FCP non admis en représentation des provisions techniques	0	0	0	
Prêts non admis en représentation des provisions techniques	0	0	0	
Provision pour dépréciation des prêts				
TOTAL DES PLACEMENTS	3 674 840	1 058 266	806 894	3 926 212

Les principales variations concernent :

- sur le long et moyen terme :
 - les emprunts émis par l'État et les organismes semi-publics ;
- sur le court terme :
 - les Sicav de trésorerie.

Les sorties d'actif correspondent à la gestion active du portefeuille titres.

3.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Les placements de l'ensemble consolidé se résument comme suit :

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE RÉALISATION
Placements obligataires	3 198 658	3 214 394	2 972 176
Actions et titres assimilés	713 818	713 818	835 291
Placements immobiliers	137 152	96 960	136 269
Prêts et effets assimilés	0	0	0
ENSEMBLE DES VALEURS	4 049 627	4 025 172	3 943 735
Valeurs estimées selon l'art. R 343-9	3 198 658	3 214 394	2 972 176
Valeurs estimées selon l'art. R 343-10	850 969	810 778	971 559
Valeurs non affectables à la représentation des engagements techniques	0	0	0
Autres actifs admis en représentation	221 762	221 762	221 762
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs			8 078

La rubrique « Autres actifs » est composée des dépôts à terme, des soldes de comptes courants bancaires, des primes échues et non recouvrées de moins de trois mois, des intérêts courus non échus ainsi que des titres déposés en nantissement d'opérations non techniques.

4 | PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

Ce poste regroupe les placements des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation qui ne pratiquent pas d'opération d'assurance. Il s'agit notamment de CAMCA Courtage.

Ce poste se décompose comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
OPCVM de trésorerie	6 369	0	5 358	1 011
TOTAL	6 369	0	5 358	1 011

5 | PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste correspond à la quote-part des provisions techniques à la charge des réassureurs, conformément aux différents programmes de réassurance. Seule l'activité non-vie a fait l'objet de provisionnements.

La part des réassureurs est 15 409 K€ au 31 décembre 2025 et de 11 294 K€ au 31 décembre 2024.

6 | CRÉANCES : DÉBITEURS DIVERS

Figurent essentiellement sous cette rubrique les créances liées à l'exercice de la libre prestation de services entre le Luxembourg et la France ainsi que les avances en fonds de roulement effectuées auprès de nos partenaires immobiliers ou techniques.

7 | AUTRES ACTIFS

7.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Il s'agit des immobilisations d'exploitation. Elles évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Dépôts et cautionnements	17	0	2	16
Immobilisation en cours	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Mobilier et matériel de bureau	2 741	87	0	2 828
Agencements	2 728	0	0	2 728
TOTAL	5 486	87	2	5 572

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2024	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2025
Matériel de transport	0	0	0	0
Mobilier et matériel de bureau	2 338	175	0	2 513
Agencements	1 520	204	0	1 725
TOTAL	3 858	380	0	4 238

VALEUR NETTE	1 832			1 334
--------------	-------	--	--	-------

7.2. COMPTES COURANTS ET CAISSE

Il s'agit des comptes courants bancaires dont dispose l'ensemble consolidé pour son activité. Le montant présenté est une compensation des soldes débiteurs et créditeurs. Le solde est un montant débiteur de 156 024 K€.

8 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Il se détaille comme suit au 31/12/2025 :

	ASSURANCE	AUTRES	TOTAL
Intérêts et loyers acquis non échus	31 426	0	31 426
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	0	2 805	2 805
Charges constatées d'avance	0	7	7
TOTAL	31 426	2 812	34 238

9 | ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

CRÉANCES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE	
		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN
Primes acquises non émises	57 699	57 699	
Sociétaires et comptes rattachés	104 844	104 844	
Réassureurs et comptes rattachés	11 092	11 092	
Personnel	103	103	
État, impôts et taxes, social	11 094	11 094	
Débiteurs divers	9 031	9 031	
TOTAL	193 863	193 863	

10 | CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont composés de la façon suivante :

(EN K€)	PART DU GROUPE						
	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES				RÉSULTAT NET	AUTRES	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
	CAPITAL	PRIMES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES	TOTAL CAPITAL ET RÉSERVES CONSOLIDÉES			
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2024	400	-1 293	521 030	520 137	0		520 137
Augmentation de capital				0			0
Dividendes versés en 2024				0			0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	0	0			0
Résultat 2024				0	9 982		9 982
Autres variations			-3	-3			-3
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	400	-1 293	521 027	520 134	9 982	0	530 116
Affectation du résultat 2024			9 982	9 982	-9 982		0
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2025	400	-1 293	531 009	530 116	0		530 116
Augmentation de capital				0			0
Dividendes versés en 2025				0			0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	0	0			0
Résultat 2025				0	16 491		16 491
Autres variations				0			0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025	400	-1 293	531 009	530 116	16 491	0	546 607

11 | INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent :

- la part directe des sociétés SACAM Assurance Caution et SACAM Participations dans les capitaux propres des sociétés CAMCA Réassurance et CAMCA Assurance, ainsi que leur part indirecte dans les autres entités consolidées ;
- la part directe des sociétés PACIFICA et PREDICA dans les capitaux propres de la SCI Ségur 2.

Ces intérêts minoritaires au 31 décembre 2025 s'élèvent à 170 610 K€.

12 | PASSIFS SUBORDONNÉS

Emprunt subordonné à durée indéterminée au 31 décembre 2025 : 500 K€.

Cet emprunt subordonné a été souscrit en 2007 auprès de LCL par CAMCA Assurance.

13 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques sont essentiellement constituées au titre de l'activité d'assurance non-vie.

13.1. PROVISIONS D'ASSURANCE VIE

Elles se décomposent de la façon suivante :

Provisions pour sinistres à payer	0
Provisions pour participations aux bénéfices	0
TOTAL	0

13.2. PROVISIONS D'ASSURANCE NON-VIE

13.2.1. Provisions pour primes non acquises

Établies selon des méthodes statistiques propres à chaque nature de risque, elles évoluent comme suit :

- stock au 31 décembre 2025: 14 392 K€;
- stock au 31 décembre 2024: 12 471 K€.

13.2.2. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)

Elles ont évolué comme suit :

PROVISIONS BRUTES	BONI/MALI SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	2025	2024
Globale de banque	3 280	8 702	8 993
Assurances de personnes	7 086	23 200	23 734
Immeubles (bureaux)	450	54 870	29 343
Informatique	2 864	2 988	4 028
Responsabilité civile	14 052	67 724	55 831
Construction	2 364	109 094	99 596
Automobile	3 581	13 019	17 838
Pertes pécuniaires	189	57	201
Parabancaire	-401	14 362	9 801
Caution	114 555	1 721 687	1 670 754
Acceptations	1 326	5 126	4 627
Chargements de gestion	0	9 143	7 870
Autres dommages aux biens	621	8 131	11 176
TOTAL	149 966	2 038 102	1 943 794
PRÉVISIONS DE RECOURS		2025	2024
Globale de banque		790	786
Immeubles (bureaux)		21 593	1 608
Informatique		0	0
Responsabilité civile		291	194
Construction		4 403	2 068
Automobile		674	907
Caution		0	245
Chargements de gestion		-499	-335
TOTAL		27 252	5 474
PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER NETTES		2 010 850	1 938 320

13.2.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)

Elle est constituée de deux éléments :

- le solde sur excédents liés à l'activité parabancaire restant à verser aux caisses régionales au 31 décembre 2025. Un acompte de 59 308 K€ a été versé en décembre 2025;
- les ristournes à verser par CAMCA Assurance à ses assurés en fonction de la sinistralité.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non-vie) sont de 1196 892 K€.

13.2.4. Provision pour égalisation

Elle est composée de la provision pour égalisation de droit français constituée dans les comptes de CAMCA sur la base de sa participation au pool Gareat mais aussi du risque Cyber et de la provision pour égalisation constituée dans les comptes de CAMCA Réassurance SA :

- stock au 31 décembre 2025: 318 756 K€.
- stock au 31 décembre 2024: 336 754 K€.

14 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2025	2024
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	0	0
Provision pour autres litiges	1 617	1 657
Provision pour risques	7 523	7 661
Provision pour charges	0	0
Provision pour services différés	422	399
TOTAL	9 562	9 717

Les principaux mouvements sur l'exercice 2025 sont relatifs à :

- la reprise d'une provision pour risques de 7 661 K€ ;
- la dotation d'une provision pour risques de 7 523 K€ ;
- la reprise d'une provision pour litiges de 40 K€.

15 | COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste se compose de :

	ASSURANCE	AUTRES	TOTAL
Charges à payer	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	41	41
TOTAL	0	41	41

16 | ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des dettes (hors provisions) a une échéance à moins d'un an à l'exception des dépôts de garantie des locataires des immeubles loués (363 K€).

DETTES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE		
		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Sociétaires et comptes rattachés	82 676	82 676		
Réassureurs et comptes rattachés	10 663	10 663		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	19 962	19 599		363
Personnel	4 935	4 935		
État, organismes de sécurité sociale	51 575	51 575		
Créditeurs divers	19 956	19 956		
TOTAL	189 767	189 404	0	363

17 | DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

Les opérations réciproques intersectorielles (non-vie, vie, autres) ont été éliminées en consolidation. Elles concernent essentiellement des commissions de courtage d'assurance et de réassurance.

17.1. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « NON-VIE »

(EN K€)	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2025	2024
1 PRIMES ACQUISES	741 834	38 124	703 710	573 363
1a Primes	743 740	38 086	705 654	582 291
1b Variation des PNA	-1 906	38	-1 944	-8 928
2 PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	55 262		55 262	51 007
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	913		913	636
4 CHARGES DES SINISTRES	-261 254	-14 237	-247 017	-226 090
4a Prestations et frais payés	-188 724	-10 494	-178 230	-273 581
4b Charges des provisions pour sinistres	-72 530	-3 744	-68 787	47 491
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-250 112	-2 036	-248 076	-158 259
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-210 213	-99	-210 114	-174 638
7a Frais d'acquisition	-195 399		-195 399	-165 159
7b Frais d'administration	-14 814		-14 814	-9 295
7c Commissions reçues des réassureurs		-99	99	-184
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-28 194		-28 194	-30 523
9 VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	17 997		17 997	-8 435
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	66 232	21 752	44 481	27 060
10 PARTICIPATION DES SALARIÉS	-593		-593	-110
11 PRODUITS NETS DES PLACEMENTS HORS PART DU COMPTE TECHNIQUE			4 625	5 067
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE			48 512	32 018

17.2. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « VIE »

(EN K€)	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2025	2024
1 PRIMES				
2 PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS				
3 AJUSTEMENTS ACAV (PLUS-VALUES)				
4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES				
5 CHARGES DES SINISTRES				
5a Prestations et frais payés				
5b Charges des provisions pour sinistres				
6 CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6a Provisions d'assurance vie				
6B Provisions sur contrats en unités de compte				
6c Autres provisions techniques				
7 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS				
8 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
8a Frais d'acquisition				
8b Frais d'administration				
8c Commissions reçues des réassureurs				
9 AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)				
10 AUTRES CHARGES TECHNIQUES				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE				
11 PARTICIPATION DES SALARIÉS				
12 PRODUITS NETS DES PLACEMENTS HORS PART DU COMPTE TECHNIQUE				
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE				

17.3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « AUTRES »

Les autres activités sont de deux natures: le courtage et la gestion du FCP luxembourgeois.

Leur contribution à l'exercice est la suivante:

(EN K€)	COURTAGE	FCP	2025	2024
1 CHIFFRE D'AFFAIRES	7 521		7 521	1 082
2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	17		17	20
3 ACHATS CONSOMMÉS				
4 CHARGES DE PERSONNEL	-4 235		-4 235	-4 068
5 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-1 157		-1 157	-2 253
6 IMPÔTS ET TAXES	-457		-457	-391
7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-1 068		-1 068	-863
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	619		619	-6 474
8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	190		190	304
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	810		810	-6 170

La société de gestion CAMCA Lux Finance M^{ngt} C^y ayant été liquidée au 30 novembre 2021 avec une sortie du périmètre de consolidation effective au 1^{er} janvier 2022, la colonne FCP se retrouve ainsi absente de chiffres.

18 | CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE DE RISQUES

	ACTIVITÉ NON-VIE	ACTIVITÉ VIE	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Globale de banque	8 046		8 046	8 063
R.C.	22 660		22 660	20 421
Individuelle	69 633		69 633	61 384
Immeuble	9 616		9 616	12 009
Informatique	0		0	0
Autres dommages aux biens	0		0	22 607
Crédit	0		0	0
Automobile	9 638		9 638	9 696
Perte financière	530		530	438
Cyber	3 567		3 567	3 608
Construction	2 100		2 100	19 088
Crédit Bail	14 895		14 895	14 415
Attentats « Gareat »	734		734	992
Sécuricompte et CAC	199 905		199 905	202 159
Caution	387 581		387 581	236 570
SécuriPANNE SécuriSHOPPING	6 150		6 150	5 375
Autres parabancaires	1 068		1 068	1 053
Prévoyance	0		0	0
Catastrophes naturelles	5 690		5 690	3 454
Acceptations	1 927		1 927	1 451
TOTAL	743 740		743 740	622 784

19 | PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

Ils se décomposent comme suit :

	NON-VIE	VIE	AUTRES	2025	2024
Revenus des placements	57 369			57 369	50 286
Autres produits des placements	1 109		0	1 109	-5 510
Produits provenant de la réalisation des placements	5 493		190	5 684	7 707
Ajustements Acav ⁽¹⁾ (plus-values)	0			0	0
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-8 294			-8 294	-5 784
Autres charges des placements	4 209			4 209	9 685
Pertes provenant de la réalisation des placements	0		0	0	-6
Ajustements Acav ⁽¹⁾ (moins-values)	0			0	0
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	59 887	0	190	60 077	56 378

⁽¹⁾Assurance à capital variable.

20 | CHARGES DE PERSONNEL

Elles se décomposent comme suit :

	2025	2024
Salaires, primes et avantages divers	15 567	14 507
Charges sociales	6 809	6 858
Autres charges de personnel	1 557	2 332
TOTAL	23 933	23 698

21 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 472 K€ HT sur 2025 (442 K€ HT en 2024).

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2025 est donnée ci-dessous :

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE CAMCA (EN K€)	FORVIS MAZARS		TALENZ ALTEIS		TOTAL 2025
	2025	2024	2025	2024	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	395	379	27	28	422
Émetteur	249	231	27	28	276
Filiales intégrées globalement	146	148	0	0	146
Services autres que la certification des comptes	41	27	3	2	44
Émetteur	24	13	3	2	27
Filiales intégrées globalement	17	14	0	0	17
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)	0	0	0	0	0
Émetteur	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0
TOTAL	436	406	30	30	466

Le montant total des honoraires du cabinet FORVIS MAZARS, commissaire aux comptes de CAMCA figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 436 K€, dont 395 K€ au titre de la mission de certification des comptes de CAMCA et ses filiales, et 41 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (examen limité de comptes intermédiaires et contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.)).

Le montant total des honoraires du cabinet Talenz Alteis, commissaire aux comptes de CAMCA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 30 K€, dont 27 K€ au titre de la mission de certification des comptes de CAMCA et ses filiales, et 3 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.)).

Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du Groupe CAMCA, consolidées par intégration globale :

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE CAMCA (EN K€)	RSM	
	2025	2024
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	6	6
Services autres que la certification des comptes	0	0
TOTAL	6	6

22 | RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

23 | RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel en 2025 qui s'élève à +134 K€ est essentiellement dû :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Autres charges exceptionnelles	7 539
TOTAL (EN K€)	7 539
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Reprise provision pour risques	7 661
Autres produits exceptionnels	13
TOTAL (EN K€)	7 674

La part de l'impôt sur les bénéfices liés au résultat exceptionnel s'élève à -35 K€.

24 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

24.1 IMPÔT DIFFÉRÉ

AU PASSIF	2025	2024
Retraitement des amortissements des SCI	28	29
Retraitement de l'amortissement de surcotes	0	0
Retraitement des provisions pour primes non acquises/PSNEM	433	573
Retraitement des provisions pour sinistres	26 300	29 148
Retraitement lié à la résiliation du traité de réassurance caution	10 563	11 772
Retraitement lié à l'ajustement de la provision d'égalisation	6 197	4 607
TOTAL	43 521	46 129
À L'ACTIF	2025	2024
Retraitement des plus-values intragroupe	104	104
Retraitement des participations aux bénéfices	0	0
Impôt différé sur provision Égalisation	0	0
Impôt sur différences temporaires	8 454	6 187
Retraitement lié à l'amortissement de l'écart d'évaluation de l'immeuble SCI Ségur 2	1 277	1 003
TOTAL	9 835	7 295

Soit une dette d'impôts différée de 33 686 K€.

24.2 CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices se décompose en -14 851 K€ d'impôt sur les sociétés dû au titre de l'activité des différentes entités composant l'ensemble consolidé, et de +5 147 K€ de constatation d'impôt différé enregistré en raison des retraitements opérés dans le processus de consolidation et influant sur le résultat. Il convient de noter que l'effet du changement du taux d'impôt sur les sociétés est de +1639 K€, à la suite du changement de taux d'imposition au Luxembourg passant de 24,94 % en 2024 à 23,87 % en 2025.

25 | ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

L'ensemble consolidé a reçu en nantissement des valeurs mobilières couvrant les engagements des réassureurs pour un montant de 8 078 K€. Par ailleurs, il a donné en nantissement des valeurs mobilières couvrant ses engagements en tant que réassureur pour un montant de 5 045 K€.

Il n'existe pas d'autres engagements reçus et donnés à l'égard des dirigeants, à l'égard des entreprises liées ou à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

26 | EFFECTIF MOYEN

L'effectif de l'ensemble consolidé est de 207,6 personnes. Il est composé de 159,1 cadres et 48,5 non-cadres.

	CADRES	NON CADRES	TOTAL
CAMCA Mutuelle	88,9	33,9	122,8
CAMCA Courtage	24,9	13,6	38,5
CAMCA Assurance	38,0	0,0	38,0
CAMCA Réassurance	7,4	0,0	7,4
SCI La Boétie 65	0,0	1,0	1,0
TOTAL	159,1	48,5	207,6

27 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement particulier se rapportant à la période inventoriée n'est survenu postérieurement à la clôture.



RAPPORTS

FORVIS MAZARS SA

Siège social :
Tour Exaltis
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
SA d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes à
Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre 784 824 153
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

TALENZ ALTEIS AUDIT

Siège social :
62, Rue de la Chaussée d'Antin –
75009 Paris
Tél. : +33 (0) 1 40 16 79 80
Société par actions simplifiée
de commissariat aux comptes
Capital de 124 000 euros
RCS Caen 339 713 869

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Caen

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA**Exercice clos le 31 décembre 2025****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

À l'Assemblée Générale de CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle CAMCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences liées au changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Évaluation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) sur les branches à déroulement long

Risque identifié

Un montant de 204,6 millions d'euros est comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre des Provisions pour Sinistres à Payer (PSAP) dans les comptes annuels. Les PSAP comprennent la valeur totale des sinistres individuels déclarés et non encore réglés à la date d'inventaire, estimée « dossier par dossier » à dire d'expert. Ces estimations sont réévaluées au cours des différentes étapes du cycle de traitement des sinistres et sont révisées en fonction de l'évolution des circonstances particulières à chaque dossier.

Ce solde de PSAP comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » - IBNR). Ces provisions pour IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus sur l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « dossier par dossier », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de la CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE.

Comme indiqué dans la note II, 10.2 la détermination des provisions pour IBNR résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour la CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE des branches d'assurance responsabilité civile, automobile et globale de banque.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :

- à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier ;
- au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;
- et aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances et procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent.

Nous avons pris connaissance des impacts de l'inflation sur la sinistralité et pris en compte l'ensemble des éventuels impacts identifiés dans nos travaux actuariels.

Nos travaux, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à la CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE et de notre expérience d'audit.

Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul de ces provisions pour IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque branche pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par la CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE.

Nous nous sommes assurés que l'information en annexe était adaptée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale à l'exception du point ci-dessous ;

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la mutuelle CAMCA Mutuelle par l'Assemblée Générale du 3 mai 2022 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 20 avril 2004 pour le cabinet TALENZ ALTEIS.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la 4^e année de sa mission sans interruption et le cabinet TALENZ ALTEIS AUDIT dans la 21^e année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société d'assurance mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition de l'Assemblée Générale dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du Code de commerce pour des raisons matérielles.

Fait à Levallois-Perret et Paris, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA
Olivier Leclerc et Pierre de Latude
Associés

TALENZ ALTEIS AUDIT
Kahina Ait-Aoudia
Associée

FORVIS MAZARS SA

Siège social :
Tour Exaltis
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
SA d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes à
Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre 784 824 153
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

TALENZ ALTEIS AUDIT

Siège social :
62, Rue de la Chaussée d'Antin –
75009 Paris
Tél. : +33 (0) 1 40 16 79 80
Société par actions simplifiée
de commissariat aux comptes
Capital de 124 000 euros
RCS Caen 339 713 869

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Caen

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025****RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

À l'Assemblée Générale de CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes des articles R. 322-57 du Code des assurances et L. 225-38 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**■ Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Fait à Levallois-Perret et Paris, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA

Olivier Leclerc et Pierre de Latude
Associés

TALENZ ALTEIS AUDIT

Kahina Ait-Aoudia
Associée

FORVIS MAZARS SA

Siège social :
Tour Exaltis
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
SA d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes à
Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre 784 824 153
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

TALENZ ALTEIS AUDIT

Siège social :
62, Rue de la Chaussée d'Antin –
75009 Paris
Tél. : +33 (0) 1 40 16 79 80
Société par actions simplifiée
de commissariat aux comptes
Capital de 124 000 euros
RCS Caen 339 713 869

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Caen

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA**Exercice clos le 31 décembre 2025****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

À l'Assemblée Générale de CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 5 – Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés concernant les incidences liées au changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Évaluation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) sur les branches à déroulement long

Risque identifié

Un montant de 1806 millions d'euros est comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre des Provisions pour Sinistres à Payer (PSAP) dans les comptes consolidés. Les PSAP comprennent la valeur totale des sinistres individuels déclarés et non encore réglés à la date d'inventaire, estimée « dossier par dossier » à dire d'expert. Ces estimations sont réévaluées au cours des différentes étapes du cycle de traitement des sinistres et sont révisées en fonction de l'évolution des circonstances particulières à chaque dossier.

Ce solde de PSAP comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » – IBNR). Ces provisions pour IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus sur l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « dossier par dossier », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre société.

Comme indiqué dans la note IV, 10.2 des annexes consolidées, la détermination des provisions pour IBNR résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour votre société des branches d'assurance responsabilité civile, automobile et globale de banque.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :

- à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier ;
- au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;
- et aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances et procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent.

Nous avons pris connaissance des impacts de l'inflation sur la sinistralité et pris en compte l'ensemble des éventuels impacts identifiés dans nos travaux actuariels.

Nos travaux, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre société et de notre expérience d'audit.

Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul de ces provisions pour IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque branche pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre société.

Nous nous sommes assurés que l'information en annexe était adaptée.

■ Évaluation sur les provisions pour sinistres non encore manifestés

Risque identifié

La provision pour sinistres à payer inscrite dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 s'élève à 1806 millions d'euros. Cette provision se compose en partie par une provision pour sinistres non encore manifestés (« PSNEM ») sur la branche d'assurance « Caution prêt à l'habitat » pour un montant de -1087 millions d'euros représentant 32 % du total bilan et dont le montant est déterminé suivant une méthode statistique faisant intervenir des hypothèses relatives aux taux de primes et à des montants de sinistres moyens.

L'évaluation de cette provision est significative pour notre audit, au regard de l'application d'une composante importante de jugement et d'estimation par la Direction.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Avec l'assistance de nos spécialistes actuaires nous avons principalement mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- l'analyse du caractère approprié des hypothèses appliquées dans le calcul de la provision « PSNEM » ;
- l'estimation indépendante par notre équipe actuarielle de la provision « PSNEM » pour s'assurer de son caractère suffisant ;
- l'appréciation et l'analyse de la pertinence et de la qualité des informations utilisées par la Direction pour déterminer le montant de la provision « PSNEM » ;
- la fiabilisation des données utilisées pour le calcul.

Nous nous sommes assurés que l'information en annexe était adaptée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'entité Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA par l'Assemblée Générale du 3 mai 2022 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 20 avril 2004 pour le cabinet TALENZ ALTEIS.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la 4e année de sa mission sans interruption et le cabinet TALENZ ALTEIS AUDIT dans la 21^e année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition de l'Assemblée Générale dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du Code de commerce pour des raisons matérielles.

Fait à Levallois-Perret et Paris, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA
Olivier Leclerc et Pierre de Latude
Associés

TALENZ ALTEIS AUDIT
Kahina Ait-Aoudia
Associée

FORVIS MAZARS SA

Siège social :
Tour Exaltis
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes à
Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre 784 824 153
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

TALENZ ALTEIS AUDIT

Siège social :
62, Rue de la Chaussée d'Antin –
75009 Paris
Tél. : +33 (0) 1 40 16 79 80
Société par actions simplifiée
de commissariat aux comptes
Capital de 124 000 euros
RCS Caen 339 713 869

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Caen

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025****RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS
VISÉS À L'ARTICLE R. 322-57-IV 2° DU CODE DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE
SOUSCRITS AUPRÈS DE CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE**

À l'Assemblée Générale de CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société d'Assurance Mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le Président de votre Conseil d'Administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Fait à Levallois-Perret et Paris, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA

Olivier Leclerc et Pierre de Latude
Associés

TALENZ ALTEIS AUDIT

Kahina Ait-Aoudia
Associée

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA
Exercice clos le 31 décembre 2025**RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES 2025**

Nous avons eu connaissance des rapports établis par les commissaires aux comptes MAZARS et TALENZ ALTEIS AUDIT, dans le cadre de leur mission.

En 2025, le Groupe CAMCA a poursuivi le déploiement de son projet d'entreprise EVA, Ensemble Vers l'Avenir. Ancré dans le Projet de Groupe Crédit Agricole, le projet EVA s'articule autour de trois piliers : Projet Client, Projet Humain et Projet Sociétal.

Le Groupe CAMCA a poursuivi les actions de sécurisation de son développement au travers :

- du suivi des indicateurs du cadre d'appétit pour le risque, dont les limites ont été globalement respectées ;
- de la mise à jour de la cartographie des risques, avec une évaluation de la maîtrise des risques conformément aux normes Groupe CA, en identifiant les processus critiques et les plans d'actions associés, avec une évaluation de la maîtrise des risques ;
- du déploiement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne dans une approche Groupe CAMCA, incluant l'actualisation de la stratégie d'externalisation, l'enrichissement de la gouvernance produits, le renforcement du dispositif KYC sur certains périmètres d'activités ;
- de la continuité de la mise en conformité de CAMCA au règlement UE DORA sur la résilience opérationnelle informatique, en s'inscrivant dans le dispositif du Groupe CA ;
- de la poursuite de la validation des modèles, avec dépôt du dossier de changement de modèle majeur portant sur le Modèle Interne Partiel de la caution des prêts habitat auprès du Commissariat aux assurances ;
- de la relation avec les autorités de tutelle : collège de supervision annuel ACPR et Commissariat aux assurances luxembourgeois, participation à l'ESR Conglomérat financier annuel sur l'activité Assurance. À la suite de la mission d'audit diligentée par l'ACPR sur l'activité parabancaire en 2024, le rapport définitif a été reçu en mai 2025, suivi d'un courrier en décembre 2025 annonçant la volonté du régulateur de mettre en demeure CAMCA d'améliorer la Gouvernance produits (contradictoire toujours en cours) ;
- de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations émises par l'audit interne du Groupe CAMCA conformément au plan d'audit validé.

Le Comité d'audit et des risques a par ailleurs été régulièrement informé de l'avancement du projet de montée de version de l'outil de gestion de CAMCA Mutuelle, qui sera mis en production sur le 2^e semestre 2026.

S'agissant plus précisément de l'entité CAMCA Mutuelle, le Comité d'audit et des risques constate que le résultat net après impôt de CAMCA Mutuelle s'établit à +18,1 M€ au 31/12/2025.

Il est proposé d'affecter ce résultat aux Fonds pour risques d'assurance généraux (FRAG) conformément aux contraintes réglementaires auxquelles CAMCA est assujettie, dont le respect des standards du marché en matière de marge de solvabilité et la constitution de fonds propres.

À l'instar des années précédentes, le Comité d'audit et des risques a reçu une information complète et régulière au cours de cette année. Les actions menées par la Direction Générale et l'équipe de Direction ont servi les travaux du Comité d'audit et des risques pour préparer la prise de décision au niveau du Conseil d'Administration, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des orientations définies.

Il est à signaler que la composition du Comité d'audit et des risques a été complétée. M. Samuel FRUGIER a été coopté par le Conseil d'Administration du T1 2025, avec une ratification par l'Assemblée Générale annuelle au 13/05/2025, afin de succéder à M. Benoît LEDUC, compte tenu de son départ à la retraite le 31/12/2024.

Aucun autre point ne nous paraît devoir attirer votre attention de manière particulière.

Christine GANDON
Présidente
CRCAM Nord-Est

Laurent CAZELLES
Directeur Général
CRCAM Lorraine

Samuel FRUGIER
Directeur Général
CRCAM Guadeloupe

CAMCA PROJETS DE RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2026

Statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

■ RÉOLUTIONS À TITRE ORDINAIRE

1^{er} RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration, des Commissaires aux comptes et du Comité d'audit et des risques, approuve les comptes annuels établis pour l'exercice 2025, ouvert du 01/01/2025 au 31/12/2025, tels qu'ils sont présentés et donne quitus au Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole.

2^e RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés établis pour l'exercice 2025, ouvert du 01/01/2025 au 31/12/2025.

3^e RÉOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de + 18 074 749,74 € à la réserve intitulée « Fonds pour risques d'assurance généraux » (FRAG), passant ainsi de +201 947 992,09 € à +220 022 741,83 €.

4^e RÉOLUTION – RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'ARTICLE R. 322-57 DU CODE DES ASSURANCES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes, approuve les conventions qui y sont reportées.

5^e RÉOLUTION – RATIFICATION DE COOPTATION

L'Assemblée Générale ordinaire décide de ratifier la cooptation de :

- **Monsieur Christophe CHAVOT**, Président de la CRCAM Loire Haute-Loire, coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration du 13/05/2025, pour la durée statutaire de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

6^e RÉOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MANDAT

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de :

- **Madame Christine GANDON**, Présidente de la CRCAM Nord-Est, pour la durée statutaire de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

7^e RÉOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MANDAT

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de :

- **Monsieur Laurent CAZELLES**, Directeur Général de la CRCAM Lorraine, pour la durée statutaire de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

8^e RÉOLUTION – RENOUVELLEMENT DE MANDAT

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de :

- **Monsieur Étienne ROYOL**, Directeur des Relations avec les Caisses régionales Crédit Agricole SA, pour la durée statutaire de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

9^e RÉOLUTION – NOMINATION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur :

- **Monsieur Thibault REVERSÉ**, Directeur Général de la CRCAM Martinique-Guyane, en remplacement de Madame Karine Bourguignon, pour la durée statutaire de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

10^e RÉOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

■ RÉSOLUTIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE

1^{re} RÉSOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS RELATIF A LA TERRITORIALITÉ – MODIFICATION ET MISE A JOUR CORRÉLATIVE DE L'ARTICLE 45 DES STATUTS

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, relatif à la territorialité, afin d'étendre la commercialisation des contrats d'assurance à l'étranger, et de modifier corrélativement l'article 45 des statuts (« Vigueur des statuts »).

Ces articles deviennent rédigés comme suit :

ARTICLE 5 – TERRITORIALITÉ

La société peut souscrire des contrats d'assurance en France et à l'étranger.

ARTICLE 45 – VIGUEUR DES STATUTS

Les présents statuts ont été délibérés et votés en Assemblée Générale extraordinaire le 28 avril 1982 et modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 23 mars 1988, 18 avril 1990, 18 mars 1992, 15 juin 1993, 20 juillet 1994, 15 avril 2003, 14 septembre 2006, 22 avril 2010, et par l'Assemblée Générale ordinaire du 15 avril 2015 et par les Assemblées Générales extraordinaires des 17 avril 2018, 13 avril 2021, 6 mai 2026.

2^e RÉSOLUTION – AUGMENTATION DE L'ÂGE LIMITE DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET DE TOUT ADMINISTRATEUR, PRÉCISION ET SIMPLIFICATION DE L'ARTICLE 21 DES STATUTS – MODIFICATION ET MISE À JOUR CORRÉLATIVE DES ARTICLES 21 ET 22 DES STATUTS

L'Assemblée Générale décide de reporter la démission d'office du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration, et de tout administrateur, en cas d'atteinte de la limite d'âge au terme de la prochaine Assemblée Générale de sa Caisse régionale qui approuve les comptes de l'exercice afin d'assurer une continuité de la gouvernance jusqu'à un moment opportun pour la société, et de préciser et simplifier l'article 21 des statuts, et de modifier corrélativement les articles 21 (« Composition et durée du mandat d'administrateur ») et 22 (« Organisation ») des statuts qui deviennent rédigés comme suit :

ARTICLE 21 – COMPOSITION ET DURÉE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration composé de :

- Trois à quinze administrateurs nommés par l'Assemblée Générale, pour quatre ans, parmi les sociétaires à jour de leurs cotisations.

Chacun de ces administrateurs doit, à tout moment, se conformer à la réglementation applicable en matière de limitation de cumul de mandats prévue par le Code des assurances.

Ces administrateurs sont rééligibles tant qu'ils n'ont pas atteint la limite d'âge fixée à 65 ans et tant qu'ils satisfont bien aux conditions posées aux présents statuts et, à cet égard, occupent des fonctions telles que définies par la politique de gouvernance CAMCA parmi les sociétaires à jour de leurs cotisations. Lorsque l'une des conditions cumulatives précédentes n'est plus maintenue, les administrateurs sont réputés démissionnaires d'office et voient leur mandat prendre fin au terme de la prochaine Assemblée Générale de leur Caisse régionale qui approuve les comptes de l'exercice.

En cas de vacances par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration, ce conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. l'administrateur coopté ne reste en fonction que jusqu'à l'époque à laquelle devait expirer le mandat de celui qu'il remplace. si l'Assemblée Générale refuse sa ratification, les décisions prises antérieurement par le Conseil d'Administration n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'Administration.

Si l'assemblée n'est pas convoquée, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations.

Ces administrateurs sont révocables pour faute grave par l'Assemblée Générale.

- Un administrateur élu, pour quatre ans, par les salariés de la société conformément aux dispositions de l'article L. 322-26-2 du Code des assurances. Cet administrateur est rééligible.

La société ne peut, en aucun cas, attribuer à forfait sa gestion à quelque personne ou à quelque organisme que ce soit.

ARTICLE 22 – ORGANISATION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et au moins un Vice-Président, obligatoirement personne physique, dont les fonctions durent un an, et qui sont rééligibles.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Président du Conseil d'Administration est fixée à 65 ans. Lorsque le Président ou le Vice-Président atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office au terme de la prochaine Assemblée Générale de sa Caisse régionale qui approuve les comptes de l'exercice et il doit être pourvu à leur remplacement dans les conditions stipulées aux présents statuts.

Le Président représente le Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale et veille au bon fonctionnement des organes de la société en s'assurant en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3^e RÉOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.



Rapport annuel CAMCA – mai 2026

Directeur de la publication: Olivier MOUTTE

Rédaction: Aurélie CARON

Conception graphique & réalisation:

uni_médias
22, rue Letellier,
75015 Paris

Crédits photos: iStock, AdobeStock, Freepik

Caisse d'Assurances Mutuelles
du Crédit Agricole (CAMCA)

Société d'assurance mutuelle à cotisations
variables régie par le Code des assurances,
53, rue La Boétie, 75008 PARIS

Siren 784 338 527, soumise au contrôle de
l'Autorité de contrôle prudentiel et
de résolution (ACPR), 4, place de Budapest,
CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

